



HAL
open science

**In regno Septimanie, in comitatu et territorio biterrensi.
Le Biterrois et l'aristocratie biterroise de la fin du IXe s.
à la fin du Xe siècle**

Laurent Schneider

► **To cite this version:**

Laurent Schneider. In regno Septimanie, in comitatu et territorio biterrensi. Le Biterrois et l'aristocratie biterroise de la fin du IXe s. à la fin du Xe siècle. *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, 2007, 119 (260), pp.409-456. halshs-00360289

HAL Id: halshs-00360289

<https://shs.hal.science/halshs-00360289>

Submitted on 10 Feb 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

In regno Septimanie, in comitatu et territorio biterrensi**Le Biterrois et l'aristocratie biterroise de la fin du IX^e s. à la fin du X^e s.****Laurent Schneider****CNRS-Université Aix-Marseille**Résumé

Au voisinage de Narbonne, entre les comtés de Carcassonne et de Substantion, l'espace biterrois occupe, au cours des IX^e et X^e s. une position originale dans l'ensemble géopolitique de la Gothie ou Septimanie. Petit pays proprement méditerranéen, composé d'un ensemble de terres fertiles, jalon entre l'Espagne et l'Italie, le poids de l'héritage gallo-romain y est prépondérant. L'archéologie y révèle un peu mieux désormais l'opulence de ses centres domaniaux antiques qui ont bien souvent servi de matrice à l'organisation de l'habitat et des terroirs du haut Moyen Âge. Cette étude tente d'esquisser un tableau de ce "pays" biterrois durant les années 870-980, à la veille des dominations châtelaines, lorsque les sources écrites font alors affluer des noms d'hommes, de lieux, de terroirs et de domaines. Le reclassement de cette documentation permet d'évoquer les premiers dessins des grands patrimoines aristocratiques, laïcs, ecclésiastiques et monastiques. Il conduit aussi à s'interroger sur les mots qui ont été utilisés pour désigner la zone d'influence de la ville et de ses pouvoirs, mais aussi sur les hommes qui sont associés à l'exercice du premier pouvoir vicomtal biterrois.

En choisissant comme cadre de sa thèse une "région" qui ne soit pas celle d'un ensemble trop vaste comme aurait pu l'être le Bas Languedoc, Monique Bourin a ouvert la voie à un nouveau type d'analyse historique destinée à mesurer au plus près les interactions des phénomènes complexes que livraient des sources riches et diverses. Aussi son Biterrois ne s'est inscrit dans aucune circonscription administrative traditionnelle ou contemporaine "mais dans un territoire voisin de leur intersection", un territoire légué par une ancienne capitale d'origine antique mais fluctuant et animé au fil des siècles par la société rurale qui contribuait à le façonner et à le faire vivre. Le Biterrois offre dans le temps long l'un de ses archétypes de civilisation proprement méditerranéenne, tout à la fois inscrite dans l'héritage de son passé romain et dans l'interprétation d'une "version méridionale de la société médiévale"¹. Je voudrais m'inscrire aujourd'hui dans ces perspectives pour tenter d'aborder à nouveau ce "pays" biterrois selon trois angles distincts. Celui de la chronologie tout d'abord afin de braquer le projecteur sur la phase préparatoire de la société féodale méridionale, celle

¹ BOURIN-DERRUAU (M.), *Villages médiévaux en Bas-Languedoc: genèse d'une sociabilité (X^e-XIV^e siècle)*, Tome 1: *Du château au village (X^e-XII^e siècle)*, Tome 2 : *La démocratie au village (XIII^e-XIV^e siècle)*, Paris, L'Harmattan, 1987, 338 et 470 p.

des années 870-980 qui précèdent la généralisation des pouvoirs locaux ou si l'on préfère des dominations châtelaines. Le deuxième angle est celui d'une tentative de reclassement d'une documentation plus riche qu'on ne le pense généralement car le Biterrois a cette chance d'être au croisement de plusieurs fonds. Le troisième angle enfin est précisément lié à l'examen de ces sources, des sources "mineures" et biaisées puisqu'il s'agit pour l'essentiel de cartulaires ecclésiastiques et monastiques, qui plus est pour certains d'entre eux, comme le Livre Noir du chapitre de Béziers, connus uniquement par la transmission de copies modernes.

Il s'agira donc dans un premier temps de circonscrire le corpus de cette documentation et de l'ordonner à l'échelle de la cité selon la nature des établissements ou des milieux dont elle provient. Quelle est la géographie du Biterrois concrètement documenté par les textes des IX^e et X^e s. ? Quels sont les dessins des principaux domaines aristocratiques (épiscopaux, monastiques et vicomtaux) que l'on peut obtenir ? Dans un deuxième temps, à partir de l'examen des formules de localisation, nous nous efforcerons de déterminer, au plus près du terrain, les sens des mots (*pagus, territorium, comitatus, suburbium...*) qui ont servi à définir l'espace biterrois. Enfin, un dernier développement sera consacré à une analyse plus détaillée de quatre occurrences qui intègrent entre 918 et 975 le Biterrois dans un curieux *regnum* de Septimanie, épave d'une construction historiographique dont on a peu fait cas. Ce sera alors l'occasion de tenter de replacer le *comitatus* de Béziers et ses maîtres au sein de l'espace géopolitique dans lequel ils se fondent. Tout au long de ces lignes et sans pratiquer un déterminisme historique abusif, nous nous efforcerons finalement d'interroger le territoire et ses héritages comme un acteur à part entière des évolutions historiques, laissant aux sols sur lesquels se sont organisés les pouvoirs la part qui leur revient.

Le Biterrois des textes : territoire, réseaux, pouvoirs aux IX^e et X^e s.

Avec près de quatre-vingts actes, issus pour l'essentiel des cartulaires de Saint-Sauveur d'Aniane et du chapitre cathédral de Saint-Nazaire, la documentation qui se rapporte à l'espace biterrois est loin d'être indigente pour les IX^e et X^e s.². Encore convient-il de l'ordonner pour essayer d'en faire apparaître forces et faiblesses et, en filigrane, la teneur géographique ou topographique du Biterrois qu'elle dessine. La centaine de lieux nommés dans ces actes avec des éléments de localisation a été cartographiée en fonction des assiettes

² ROUQUETTE (J.), *Cartulaire de Béziers (Livre Noir)*, Paris-Montpellier, Picard-Valat, 1918, 568 p. (Abrégé par la suite LN) ; CASSAN (L.), MEYNIAL (E.), *Cartulaires des abbayes d'Aniane et de Gellone publiés d'après les manuscrits originaux: cartulaire d'Aniane*, Montpellier, Société Archéologique de Montpellier, 1898, 450 p. (abrégé par la suite C.An.,)

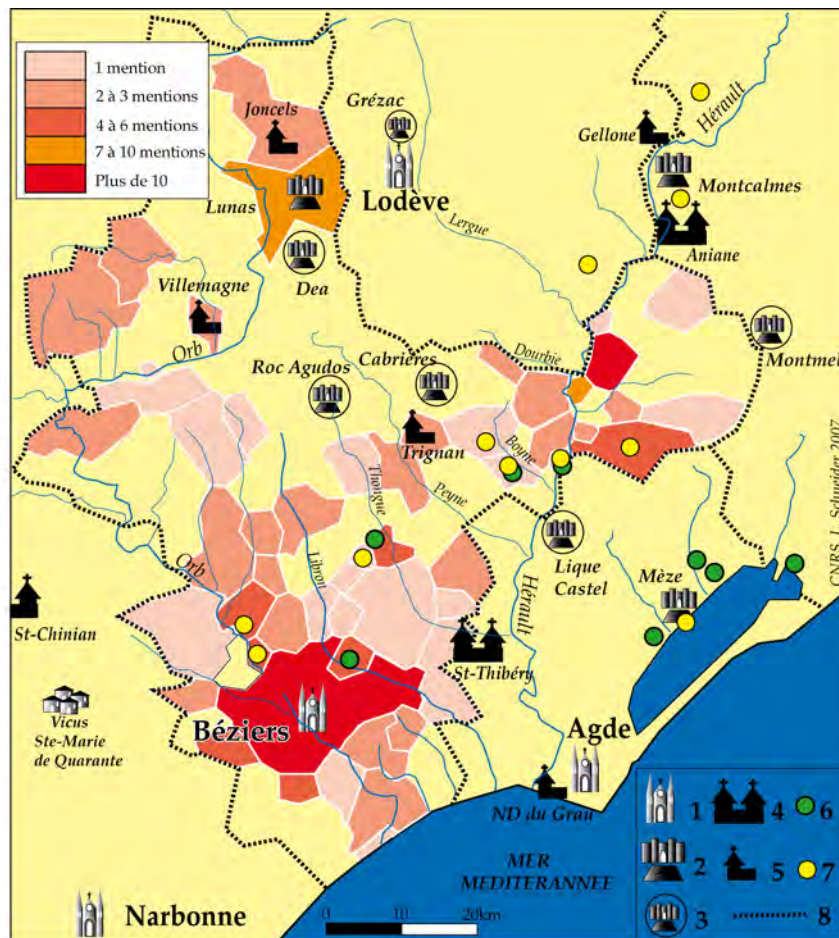


Figure 1 : La géographie des textes (IXe et Xe s.) du Biterrois

1. Chef-lieu de cité,
2. *Castrum* antérieur au Xe s.;
3. Forteresse de l'Antiquité tardive (V-VIIe s.);
4. Centre monastique important;
5. Centre monastique secondaire;
6. Zone d'intervention comtale;
7. Zone d'intervention royale;
8. Limite de diocèse (d'après les cartes modernes)

communales actuelles de manière à hiérarchiser en six classes distinctes la fréquence des mentions dans chacune de ces unités. L'image produite fait apparaître plus clairement les inégalités de la documentation (**Fig.1**). Celle-ci demeure quasi-muette dans toute la moitié nord du diocèse médiéval, zone montagnarde des monts d'Orb pourtant réputée au XII^e s. pour ses ressources polymétalliques. Au nord d'une ligne qui reliait Cabrières à Murviel, seuls quelques rares actes dans les secteurs de Lunas d'une part et de Villemagne et Saint-Gervais-sur-Marre, d'autre part éclairent cette zone. Le Biterrois des textes des IX^e et X^e s. qui nous sont parvenus est d'abord celui de l'espace suburbain, un espace somme toute assez réduit qui ne s'étire d'ailleurs que sur une douzaine de kilomètres dans la zone comprise entre Libron et Orb. Une seconde zone parmi les mieux documentées, et plus proprement rurale cette fois-ci, se distingue cependant au nord-est du territoire aux confins du Lodévois, dans la partie basse du bassin médian de l'Hérault, de part et d'autre du fleuve entre Cabrières/Neffiès à l'ouest et Tressan/Le Pouget à l'est. L'extension du domaine monastique anianais dans ce secteur au cours de la seconde moitié du X^e s. explique en partie l'accroissement du nombre de mentions, mais la documentation y est aussi réellement diversifiée et témoigne d'enjeux supra-locaux qu'il conviendra de décrypter. *A contrario*, au cœur du piémont biterrois, les

secteurs où se sont formées par la suite les grandes seigneuries castrales de Faugères, Servian et celles plus modestes de Puimisson, Puissalicon et Alignan, demeurent dans l'obscurité la plus épaisse.

Inégale, la documentation rassemblée l'est aussi dans le temps, puisque l'on dénombre vingt actes pour le IX^e s., encore que les sept actes du Livre Noir de Béziers se concentrent sur la dernière décennie 881-900, seulement huit pour la première moitié du X^e s. mais cinquante pour la seconde partie du siècle. Le silence de la première moitié du X^e s., total dans le cartulaire d'Aniane, moins sensible dans celui de Béziers, n'est sans doute pas anodin. Remarquons simplement pour l'heure qu'il constitue un curieux contraste avec la documentation du bas Languedoc oriental où le cartulaire de Nîmes à lui seul conserve quelque quarante pièces pour cette même période.

Quel est finalement le dessin des mémoires patrimoniales que nous offre aujourd'hui cette documentation ?

Les terres de Saint-Nazaire et des sanctuaires urbains : l'horizon de la ville ?

Le Livre Noir de Béziers contient un acte mal daté, encore peu utilisé, qui offre une image rare de l'état d'un patrimoine d'une Église narbonnaise avant le X^e s³. A l'instar du conflit qui opposa vers 781 le comte Milon à l'archevêque de Narbonne, le bref biterrois a été décrit par Jean-Pierre Poly comme un *memorandum* rédigé pour un procès, les *vassi* tenant en bénéfice des biens ecclésiastiques étant probablement ceux du comte. Les biens évoqués dans le bref d'Ansefred se répartissent dans une trentaine de *villae* (**Fig.2**). Dans leur masse générale, ils se situent presque exclusivement dans le périmètre du diocèse biterrois, du moins tel qu'on le connaît ultérieurement. Seules les *villae* de *Dunderas* et de *Parietes* échapperaient à ce cadre

³ LN., n° 56, p. 63-65. Jean-Pierre Poly a montré qu'il s'agissait nettement d'un bref carolingien [*Breve memoratorio de causa ecclesiarum quod Ansefredus advocatus episcopus, invenit in Biterris civitate, videlicet de ministerio Ecclesie et de servis atque alode*] et proposé d'en placer la datation entre 693 et 875, fourchette qui correspond aux lacunes de la liste épiscopale et non après 1010 comme le fait l'éditeur du cartulaire. Le fait que le document ignore le manse mais évoque des colonges et des *domos* plaide également pour une datation haute. POLY (J.-P.). "Régime domanial et rapports de productions "féodalistes" dans le Midi de la France (VIII^e-X^e s.)" dans *Structures féodales et féodalisme dans l'Occident méditerranéen (X^e-XIII^e s.)*, colloque international C.N.R.S.- École française de Rome tenu à Rome les 10-13 octobre 1978, Paris-Rome, École française de Rome, 1980, p. 57-84.

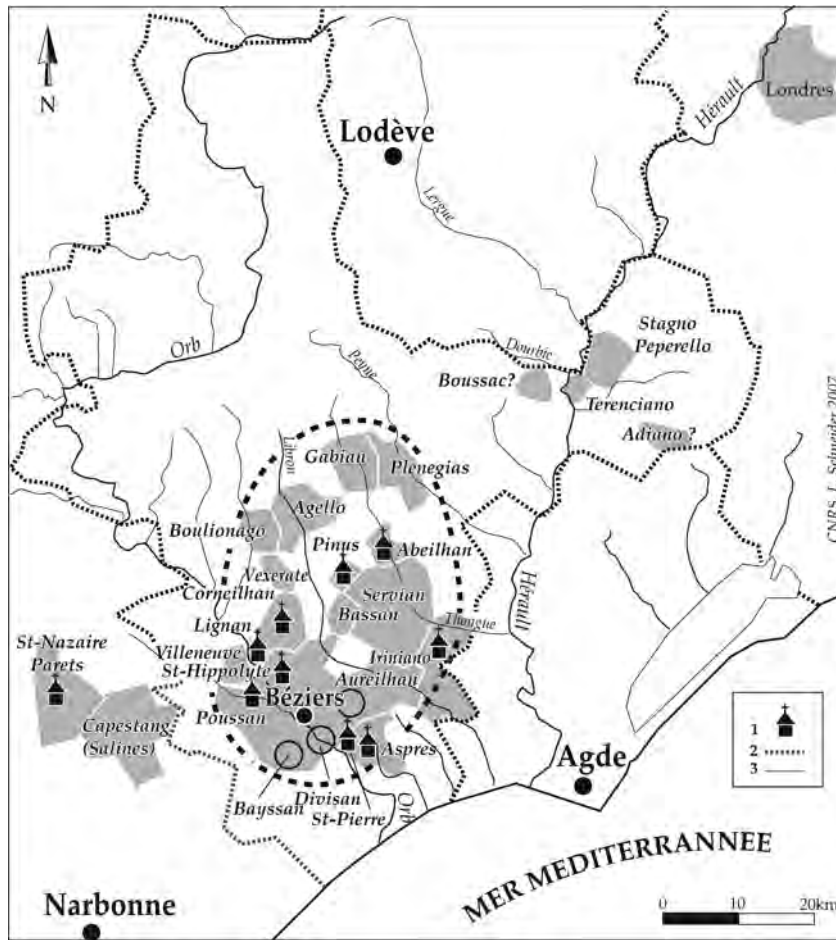


Figure 2 : Le domaine de l'Église de Béziers d'après le bref d'Ansefred (avant 875)
 1. Église rurale;
 2. Limite de diocèse (d'après les cartes modernes);

si les identifications toponymiques sont correctes⁴. Quoiqu'il en soit, le rédacteur du document n'a eu recours à un système de localisation explicite qu'en fin de liste, pour évoquer les cas de l'île de *Lici* et des salines de Saint-Nazaire à Capestang, placées *in territorio Narbonense*. De deux choses l'une. Soit la finalité du document ne concerne que la part proprement biterroise du patrimoine de l'Église, soit au contraire elle nous enseigne que l'horizon de la cathédrale demeurait essentiellement local! L'organisation interne du bref n'est pas explicitement dictée quant à elle par des critères géographiques. Elle conjugue plus volontiers ces critères avec la nature des tenures. Le document débute par les *villae* tenues *ab integre* par l'évêque et ses chanoines auxquelles s'ajoutent dans d'autres lieux des vignes et des condamines *dominicatas*. Il se poursuit par un autre lot de *villae*, toujours tenues *ab integre* mais cette fois-ci par des *vassi*. Vient ensuite une liste de *villae* désormais associées à des églises rurales, puis s'enchaînent une énumération de tenures plus modestes (*domo cum terras, colonicas, vineas, campos...*), une nouvelle liste d'églises, et enfin les biens localisés dans le *territorium* de Narbonne. Si la liste des sept premières *villae* tenues *ab integre* par

⁴ *Dunderas* pourrait correspondre dans le *pagus* de Maguelone et la haute vallée de l'Hérault au secteur du bassin de Londres où émergent au XI^e s. les pôles ecclésiastiques de Notre-Dame-de-Londres et de Saint-Martin-de-Londres, tandis que *Parietes* peut s'identifier avec Paretis à Quarante en Narbonnais.

l'évêque ou les vassaux fait référence à des pôles domaniaux relativement éloignés de la cité (Gabian, Servian, Adeilhan, Londres, *Buzanos*, *Stagno-Piperello*, *Longanianicos*), en revanche, celle des tenures plus modestes et quelques églises s'inscrivent plus volontiers dans sa périphérie immédiate. Sur la trentaine de lieux énumérés, plus d'un tiers se réfère aujourd'hui à l'espace de la commune de Béziers ou à ceux des communes limitrophes, telles Lignan et Corneilhan. L'Église de Béziers ne semble rien posséder dans la zone littorale au sud de la cité et surtout dans l'espace montagnard. Son domaine paraît être réduit à une zone d'influence proprement urbaine. Au delà d'une distance d'une dizaine de kilomètres, seuls en définitive deux à trois ensembles émergent, dans la haute vallée de l'Hérault, vers Saint-Martin de Londres, dans le bassin moyen du fleuve, autour du Pouget et de Tressan, entre Thongue et Peyne enfin, dans les secteurs de Gabian et Roujan. Encore convient-il de noter que dans la plupart de ces secteurs, l'Église biterroise semble perdre toutes ses terres avant le X^e s. Le cas de la *villa* de *Stagno Piperello* tenue *ab integre* par un *vassus* est peut-être significatif du phénomène qui s'est produit. Cette villa, également documentée par plusieurs chartes du cartulaire d'Aniane est désignée en 824 d'une nouvelle manière, *villa Franconica quae vocatur stagno Piperella*, ce qui suggère assez explicitement qu'elle était passée, avant cette date, aux mains d'un certain Francon⁵. Enfin, on remarquera le nombre élevé des églises rurales citées dans le document. Décrites comme de petits centres agricoles, elles sont systématiquement associées à des terres, des vignes, parfois à des *domos* et, dans un cas, à un couple de jardiniers avec ses trois enfants.

Les actes du Livre Noir de la dernière décennie du IX^e s. et de la première moitié du X^e s. ne bouleversent guère le périmètre du domaine dessiné par le bref d'Ansefred. Bien au contraire, ils renforcent l'impression de repli sur l'horizon urbain immédiat que suggérait déjà ce premier document. Pour l'essentiel, ces actes se rapportent à des *villae* et des églises situées aux abords de la cité, à Esclatian, Aureilhan, Clairac, Boujan, Bayssan, Divisan, Villenouvette..., toutes possessions situées dans un rayon de cinq à sept kilomètres du noyau urbain (**Fig.3**). Un acte toutefois mérite une attention particulière. Il a trait aux fameuses *villae* d'Aspiran et de Lignan, situées *in pago Biterrensi non longe ab ipso oppido*, *villae* dans lesquelles s'inscrivent en grande partie la mémoire de la première souche vicomtale de Béziers et d'Agde, mais aussi celle des groupes d'*Hispani* venus s'installer aux portes de la

⁵ C. An., n°289. Un *vice dominici* nommé Francon assiste en 852 au plaid de Crespian en Narbonnais. Serait-il précisément l'un de ces *vassi* évoqués dans le Bref d'Ansefred qui furent dotés de bénéfices sur les biens de l'Église biterroise ? DEVIC (C.), VAISSETE (J.), *Histoire Générale de Languedoc*, Toulouse : Paya, 1840-1846, Rééd. Nîmes : Lacour, 1993-1994, t.2, n°76, Abrégé par la suite HGL éd.Paya/Réed Lacour).

cité. En août 881, le roi Carloman récompense “son fidèle vassal Rainard” d’un lot comprenant les deux *villae*⁶. Une quinzaine d’années plus tard, le 16 juillet 897, un Rainard, cette fois-ci *illustrem virum [...] ejusdem comitatus vicecomitem*, procède à un échange avec l’évêque de Béziers. La villa d’Aspiran associée à une église Sainte-Rome, - soustraite d’une part accordée à un certain *Walcharius* -, le *villare* de Lignan, et un autre nommé *Aviciaco* sont cédés à l’évêque et aux chanoines, tandis que Rainard reçoit en retour les biens que Saint-Nazaire possédait dans le comté d’Avignon, dans la villa de Tavel, en rive droite du Rhône aux confins de l’Uzège. L’Église de Béziers tenait donc malgré tout des possessions lointaines à la fin du IX^e s. Si l’échange réalisé en 897 lui permettait de regrouper son patrimoine, elle recevait néanmoins en sus d’Aspiran, un *villare* du Lodévois sis à proximité d’un domaine fiscal cédé en 837 par Louis le Pieux aux moines d’Aniane⁷. Certes, l’horizon est bien plus local, mais cela suggère néanmoins qu’autour de ces biens extra-diocésains, évêques et chanoines pouvaient tisser de nouvelles alliances. On doit noter cependant l’apparente faiblesse des réseaux épiscopaux. Aucun diplôme royal, aucune bulle pontificale en faveur de l’Église biterroise ne sont conservés et, jusqu’à la fin du X^e s., les donations comtales ou vicomtales demeurent extrêmement rares. Celle de Pons *comes et marchio* de 937 est ainsi la

⁶ LN., n°4, f° 231r et DEVIC (C.), VAISSETE (J.), *Histoire Générale du Languedoc*, 2ème éd. revue et augmentée, Toulouse : Privat, 1872-1879, V, c.71 (abrégé par la suite HGL). Le lot comprenait outre ces deux *villae*, une église dédiée à Saint-Félix dans la *villa* de Coulobres ainsi que le *villare* de *Paulanum* attenant à la dite *villa*. La donation de Carloman est assez curieuse car elle concerne des *villae* habitées par des *Hispani* qui, quarante plus tôt, avaient obtenu confirmation de leurs droits après une enquête diligentée par Charles le Chauve (diplôme du 19 mai 844, HGL, II, c.228). Le Livre Noir ne restitue aucune mémoire de cette occupation antérieure. De même, un acte de 897 au sujet d’un conflit qui avait opposé un certain Amalric à l’évêque et aux chanoines au sujet des limites de cette même *villa* ne figure pas dans la version du Livre Noir éditée par J. Rouquette (HGL, V, c.94). C’est dans cet acte cependant que sont mentionnés explicitement (trop?) les titres et ressorts du fameux Boson “vicomte d’Agde et de Béziers”, premier personnage censé avoir réuni les deux vicomtés. Sur la prosopographie des vicomtes d’Agde et de Béziers, DUHAMEL-AMADO (C.), *Genèse des lignages méridionaux*, T.1, CNRS-Université de Toulouse-Le Mirail, 2001, p.367-379.

⁷ C.An., n°15, p.61 (*villa* de Coussenas). Le *villare* *Avisiaco* semble devoir être identifié avec la villa d’Avisaz (Saint-Félix-de-Lodez) située dans la plaine lodévoise à proximité du fisc de Coussenas. En 949, Eldeberga et ses trois fils Guigo, Rainardus/Rainaldus et Aucramnus cèdent trois parts de l’église Saint-Julien de la *villa* *Aviciatis* à Saint-Sauveur de Gellone. Un *Arnulfus* souscrit. ALAUS (P.), CASSAN (L.), MEYNIAL (E.), *Cartulaires des abbayes d’Aniane et de Gellone publiés d’après les manuscrits originaux : cartulaire de Gellone*, Montpellier, Société Archéologique de Montpellier, 1900, p. 28, n°26 (abrégé par la suite en C.Gel.). Entre 972 et 978, un Amalric fils de Gaucfred et Aiga possesseur de la tour de Teulet dans la *vicaria* de Popian, tient aussi en alleu des vignes dans la *villa* de Coussenas. L’une d’elles a été plantée par un prêtre nommé *Rainaldus* et doit revenir à l’église Sainte-Brigitte (édifiée à proximité de Saint-Julien d’Avisaz). Le prêtre de Saint-Amans dans la *villa cum turre* de Teulet se nomme *Arnulfus* (C.An., n°275, p.401-402) La récurrence du nom de Rainard/Rainaldus (fils d’Eldeberga en 949 et prêtre - de Saint-Julien ? - avant 978) dans le contexte patrimonial d’Avisaz/Coussenas suggère d’établir un lien avec le vicomte Rainard qui avait obtenu Avisaz en 897, sinon avec le deuxième vicomte Rainard mort avant 969. L’un des souscripteurs de l’échange de 897 se nomme par ailleurs Amalric, homonyme de cet autre Amalric qui tenait 70 ans plus tard la tour de Teulet, des vignobles à Coussenas et les dîmes de l’église Sainte-Brigitte. Sur les maîtres de la tour de Teulet, AMADO (C.), “Poids de l’aristocratie d’origine wisigothique et genèse de la noblesse septimaniennne” dans *L’Europe héritière de l’Espagne wisigothique*, Madrid, Collection de la Casa de Velazquez, 35, 1992, p.81-100, ici p.91.

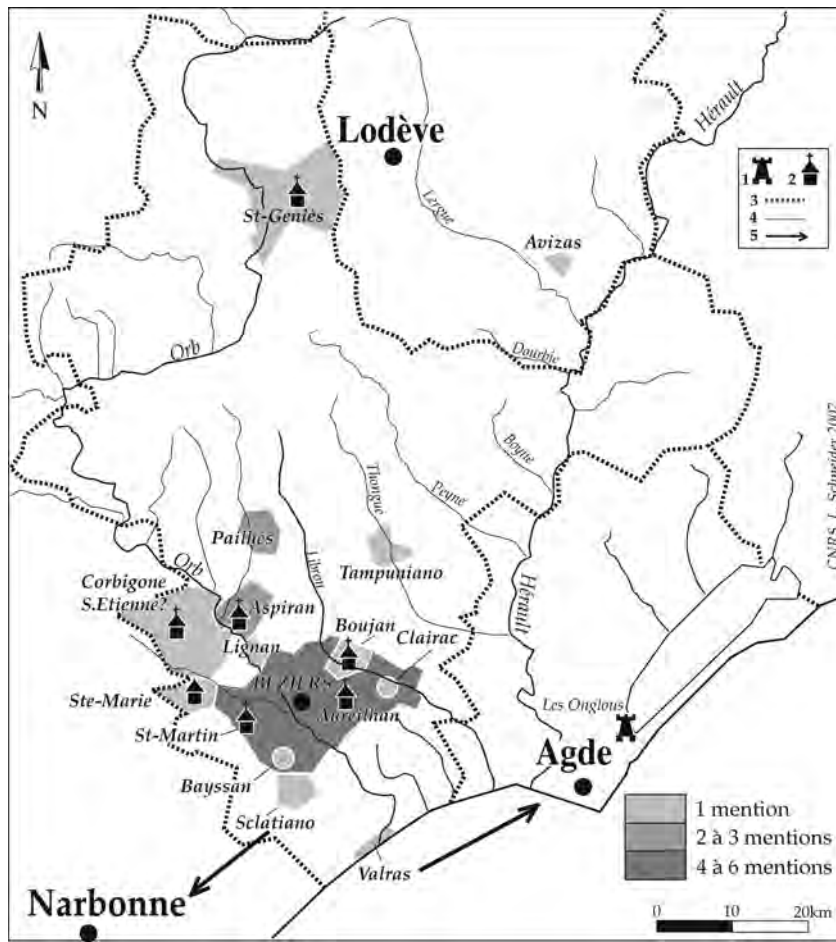


Figure 3. Matrice du domaine de l'Église de Béziers entre 888 et 946 d'après les actes du Livre Noir

1. Tour;
2. Eglise rurale;
3. Limite de diocèse (d'après les cartes modernes);
4. Cours d'eau;
5. Lieu localisé dans le *suburbium* de Béziers mais dans le *territorium* d'une autre cité

seule offrande comtale à l'Église biterroise et du reste, le comte Raymond ne semble rien posséder en Biterrois si l'on s'en tient à son codicille de 961⁸. Les actes des années 888-950 intégrés dans le cartulaire du chapitre ne concernent en définitive que le réseau des alleutiers locaux enracinés dans les riches *villae* suburbaines, mais ce réseau local n'en est pas moins constitué de personnages qui appartiennent à l'aristocratie provinciale. Ainsi l'évêque de Gérone, *Servus Dei*, tient en 888 tout ou partie de la *villa* de Valras de ses parents Ingelbert et Astrulde tandis qu'un certain Roland cède en 924 à l'évêque Réginard des biens dans la *villa* agathoise des Onglous qui comprenait notamment une tour⁹. Il s'agit là de l'une des toutes premières tours édifiées en Languedoc dans le cadre d'une *villa*, signe ostensible de la capacité de ces personnages locaux à investir, sinon à innover dans la mise en place de nouveaux instruments de pouvoir et de domination. A un niveau peut-être sous-jacent apparaissent aussi des Ansemond, Amalric, Ilderic, Walchier, Ictor, Aldo, tous personnages

⁸ La donation de 937 (LN, n°20, fol.159 v et HGL, V, c.176) concerne la *villa* de *Tampuniano* avec son église, bien situé à proximité des *villae* d'Abeilhan, (évoquée dans le bref d'Ansefred) et de Coulobres (donnée en 881 par Carloman à son fidèle Rainard). Les biens du comte Raymond cités dans le codicille de 961 montrent une implantation marquée en Agadès, notamment autour de Mèze et Loupian. L'Église de Béziers reçoit une part de l'alleu de Pallas (HGL, éd. Paya/Réed. Lacour, t.3, n°54).

⁹ LN, n°5 (888) et *Cartulaire des Evêques d'Agde*, BnF, lat. 9999, fol. 37r-v (924), abrégé par la suite CEA.

étroitement liés aux abbés, chanoines, évêques et vicomtes de Béziers et plus particulièrement à la personne de Réginard, évêque de Béziers, qui apparaît comme un personnage central du Biterrois au cours du premier tiers du X^e s.

A partir de la seconde moitié du X^e s., la documentation devient plus abondante, mais elle ne modifie guère la physionomie générale du domaine de l'Église (**Fig. 4**). L'honneur ecclésiastique demeure replié sur l'horizon suburbain, celui de la commune actuelle de Béziers et de quelques communes périphériques (Corneilhan, Lignan, Boujan, Lieuran, Colombiers). Cette homogénéité est telle que l'on doit se demander si la logique du tri des chartes qui a présidé à la confection du cartulaire du chapitre ne réside pas finalement en partie dans la définition d'un espace ecclésiastique proprement suburbain. Les rares actes des années 950-1000 qui nous portent au delà d'une quinzaine de kilomètres de la cité correspondent en fait à des échanges précisément destinés à réorganiser le domaine en le repliant à proximité de la ville et en obtenant des salines¹⁰. Dans l'espace nord du diocèse,

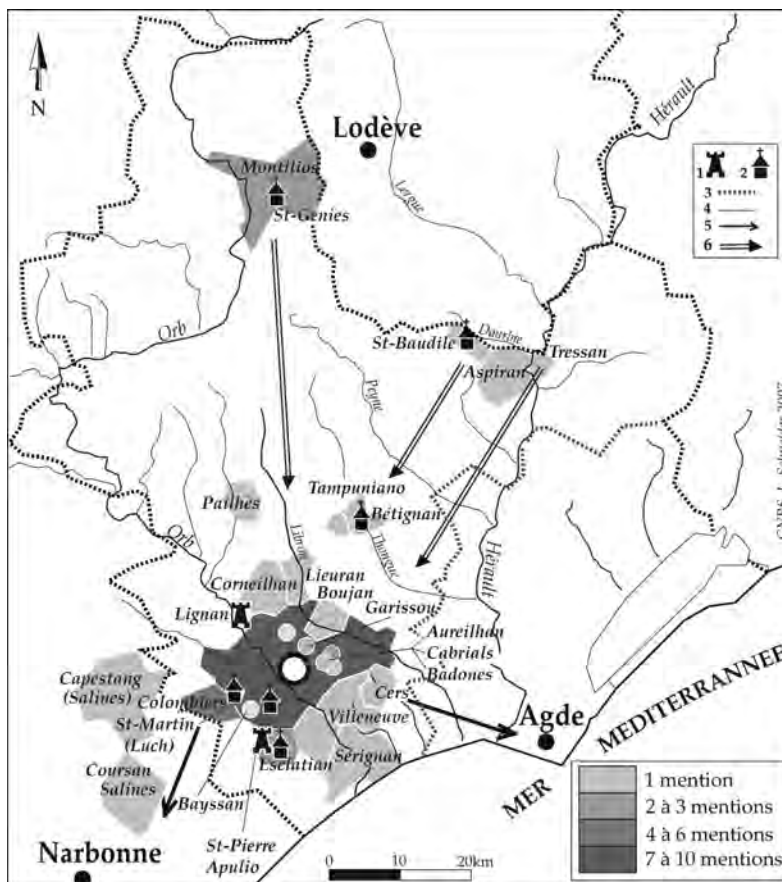


Figure 4. Matrice du domaine de l'Église de Béziers entre 954 et 993 d'après les actes du Livre Noir.

1. Tour;
2. Eglise rurale,
3. Limite de diocèse (d'après les cartes modernes);
4. Cours d'eau;
5. Lieu localisé dans le *suburbium* de Béziers mais dans le *territorium* d'une autre cité;
6. Echange de biens périphériques

¹⁰ À titre d'exemple, l'évêque Bernard cède en 971 l'église Saint-Baudile avec son fisc aux confins du Lodévois méridional et reçoit en retour de l'évêque Bernard de Nîmes et de l'abbé d'Aniane des salines à Coursan et Capestang en Narbonnais (LN., n°34). Le même évêque reçoit en 975 de Fulcran, évêque de Lodève, des biens dans la villa d'Esclatien et se détache de ce que Saint-Nazaire venait d'acquérir à *Montolius* dans le haut Biterrois à proximité de Lodève (LN., n°38)

Saint-Nazaire ne consolide ses positions que dans le secteur d'Abeilhan/Coulobres, autour des *villae* de Bétignan et Samprignan, zone où l'on a déjà vu intervenir successivement le roi Carloman en faveur de Rainard, ainsi que Pons, comte et marquis. Dans la périphérie de Béziers en revanche, la nature des biens et droits change. Saint-Nazaire acquiert notamment des parts sur des tours bâties dans des *villae* et parfois associées à des églises rurales, en 969 à Esclatian, en 977 à Lignan. Ces constructions précoces de tours constituent l'une des spécificités de l'espace biterrois et agathois. Elles consolident la position de certains centres ruraux privilégiés et amorcent de fait un processus de sélection des habitats dans un contexte social et institutionnel en mouvement. L'afflux de la documentation de la seconde moitié du X^e du Livre Noir nous montre désormais plus clairement combien les *villae* de la zone suburbaine biterroise constituaient des points d'ancrage majeurs de la société aristocratique des cités du cœur de la Narbonnaise. À Esclatian et Colombiers, *villae* où Saint-Nazaire parvient à s'implanter, émergent désormais plus distinctement différents clans familiaux étroitement liés aux pouvoirs vicomtaux de Béziers, Narbonne ou Lodève, et aux milieux épiscopaux de Maguelone ou Lodève¹¹. Entre Provence et Catalogne, entre Narbonnais et Substantionais, la solidité de ces réseaux locaux présente finalement le *suburbium* biterrois du X^e s. comme une oasis particulièrement stable de la rente aristocratique.

Espaces monastiques : les terres des marges

Le Biterrois comptait aux IX^e et X^e s. au moins deux centres monastiques qui figurent dans la *Notitia de Servitio Monasteriorum* de 819. Le premier, Saint-Martin-de-Villemagne, implanté dans la vallée de la Mare, dans les monts d'Orb aux confins du Narbonnais, ne semble guère jouir d'un dynamisme particulier avant le seuil du XI^e s. et la captation des reliques de Saint-Majan. Le second, Saint-Pierre-de-Joncels, lui aussi implanté dans les Monts d'Orb, mais aux confins du Lodévois est un peu mieux connu. Il fut associé au début du IX^e s. au monastère insulaire de Psalmodi alors en proie à la piraterie sarrasine et restauré dans les dernières décennies du X^e s. par l'évêque Fulcran de Lodève, si l'on en croit sa *Vie*. Fulcran le dota assurément en 988 de divers manses en Rouergue et Lodévois ainsi que de l'église Saint-

¹¹ DUHAMEL-AMADO (C.), "L'alleu paysan a-t-il existé en France méridionale autour de l'an Mil ?" dans DELORT (R.) (dir.), *La France de l'an Mil*, Paris, Seuil, 1990, p.142-161.

Étienne dans la *villa* de Dio, cette fois-ci en Biterrois. Avant 969, Joncels jouissait également de salines à Sérignan¹².

Ce sont cependant deux autres monastères situés aux marges extérieures du pays de Béziers qui nous instruisent plus clairement sur la mosaïque des patrimoines biterrois. Le premier, Saint-Thibéry, avait été constitué en Agadès dans une ancienne agglomération antique, là où la voie domitienne franchissait l'Hérault. Son domaine, accaparé par le vicomte Guilhem, nous est connu par la restitution qu'il en opéra en 990¹³. En sus du noyau patrimonial détenu en Agadès, ses possessions s'étiraient largement en Biterrois, selon un axe sud-nord entre Thongue et Dourbie jusqu'aux confins du Lodévois méridional (Mourèze et Nébian) (**Fig.5**). Trois ensembles particuliers se détachent plus nettement : le secteur de Tourbes/Valros au sud, celui de la *vicaria* de Cabrières plus au nord et celui de Paulhan, Tressan, Campagnan de part et d'autre de l'Hérault où l'un des enjeux semblait tenir dans le contrôle du franchissement du fleuve. Abbaye du fleuve, Saint-Thibéry est en définitive plus largement

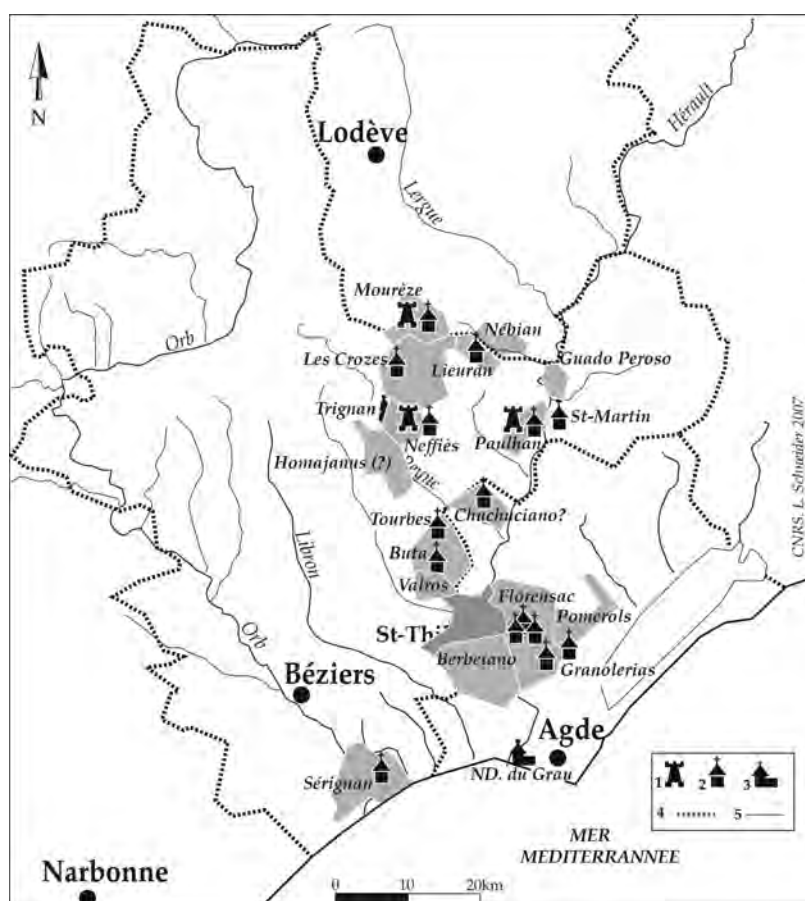


Figure 5. Matrice du domaine monastique de Saint-Thibéry d'après la restitution de 990 (HGL, V, c.314).

1. *Castrum*;
2. Eglise rurale;
3. Centre monastique secondaire;
4. Limite de diocèse (d'après les cartes modernes);
5. Cours d'eau.

¹² Liens avec Psalmodi (HGL, éd. Paya/Réed.Lacour 1993, t.2, n°158 [909]) ; dons de Fulcran en 988 MARTIN (E.), *Cartulaire de la ville de Lodève dressé d'après des documents inédits*, Montpellier, 1900, n°11 (abrégé par la suite C. Lod.) ; salines de Sérignan av. 969 : LN., n°32.

¹³ LN., n° 46 (990). Pour une cartographie détaillée de ce domaine, voir DUHAMEL-AMADO (C.), *Genèse des lignages...*, p. 376 et SCHNEIDER (L.), "Habitat, pouvoirs et peuplement en Agadès durant le haut Moyen Âge (VII^e-X^e s.)", dans LUGAND (M.) et BERMONT (I.), (dir.), *Hérault (2), Pays de Thau et Agadès, Carte Archéologique de la Gaule 34-2*, Académie des Inscriptions et Belles Lettres, Paris, 2001, p.111.

implantée en Biterrois que dans son propre diocèse mais l'assiette de son patrimoine ne se recoupe pas avec celle de Saint-Nazaire. À proximité de Béziers, l'abbaye ne dispose guère à la fin du X^e s. que de l'église Sainte-Marie de Sérignan et de l'accès à des salines.

Saint-Sauveur d'Aniane, fer de lance de la réforme monastique opérée par saint Benoît et Louis le Pieux, est le second centre monastique implanté en périphérie de l'espace biterrois. En bordure de l'Hérault, au nord de Saint-Thibéry, dans le *pagus* de Maguelone, le site choisi par Benoît dans le dernier tiers du VIII^e s. est aussi aux confins orientaux du Lodévois. Primitivement doté par son fondateur de biens situés dans le *pagus* de Maguelone, l'établissement est rapidement parvenu à étendre son influence dans le territoire des cités voisines. Avant 822, une donation comtale lui avait permis d'obtenir deux *villae* biterroises en rive droite de l'Hérault, dans le secteur de Cazouls et Nizas, immédiatement au sud des possessions de Saint-Thibéry, tandis que des aumônes lui permettaient de s'implanter dès la première moitié du IX^e s. dans cette curieuse enclave du Biterrois nord-oriental, à proximité de la *villa* de *Stagno-Piperello* l'un des plus anciens domaines de Saint-Nazaire¹⁴. À la fin du IX^e s. le monastère est passé sous influence provençale. Rostaing, archevêque d'Arles, est aussi abbé d'Aniane vers 900, puis soudain le cartulaire se tait pendant plus d'un demi-siècle¹⁵. À partir des années 959/962 et jusqu'à l'an mil, la documentation est alors d'une surprenante homogénéité. La quinzaine d'actes du cartulaire se rapporte en effet exclusivement à l'espace biterrois et concerne massivement cette pointe nord-orientale du *pagus* qui s'étire sur la rive gauche de l'Hérault¹⁶. La *renovatio* anianaise de la seconde moitié du X^e s. est surtout celle de la constitution d'un domaine de proximité, et cette proximité géographique est en grande partie celle de l'enclave nord-orientale du pays de Béziers sur la rive gauche de l'Hérault. Mesurer à l'aune de son brillant passé, cette *renovatio* peut apparaître comme une rétractation considérable du domaine monastique. Mais elle doit plutôt s'entendre à présent comme une tentative de territorialisation de l'espace monastique destinée à drainer les aumônes locales. En ce sens, ce processus de patrimonialisation spatiale répond finalement au même mouvement qui, autour de Béziers, tendait à associer les terres de la périphérie urbaine aux sanctuaires de la cité (**Fig.6**).

¹⁴ HGL, II, c.144 (822), C.An., n°306 (814-840) et n° 289 (842) pour la *villa Franconica* ; n°313 (829) et n°319 (835) pour la *villa* de Plaissan.

¹⁵ SCHNEIDER (L.), "Une *vicaria* languedocienne du X^e siècle : Popian en Biterrois", *Autour de l'An Mil, Annales du Midi*, T.109, n°219-220, 1997, p. 401-442.

¹⁶ SCHNEIDER (L.), "À propos de l'espace rural durant le haut Moyen Age méridional : archéologie et cartulaires" dans LE BLEVEC (D.) (dir.), *Les cartulaires méridionaux, Actes du colloque de Béziers, 20-21 sept. 2002*, Études et rencontres de l'École des Chartes n°19, Paris, École des chartes, 2006, p.33-60, ici p.47-49.

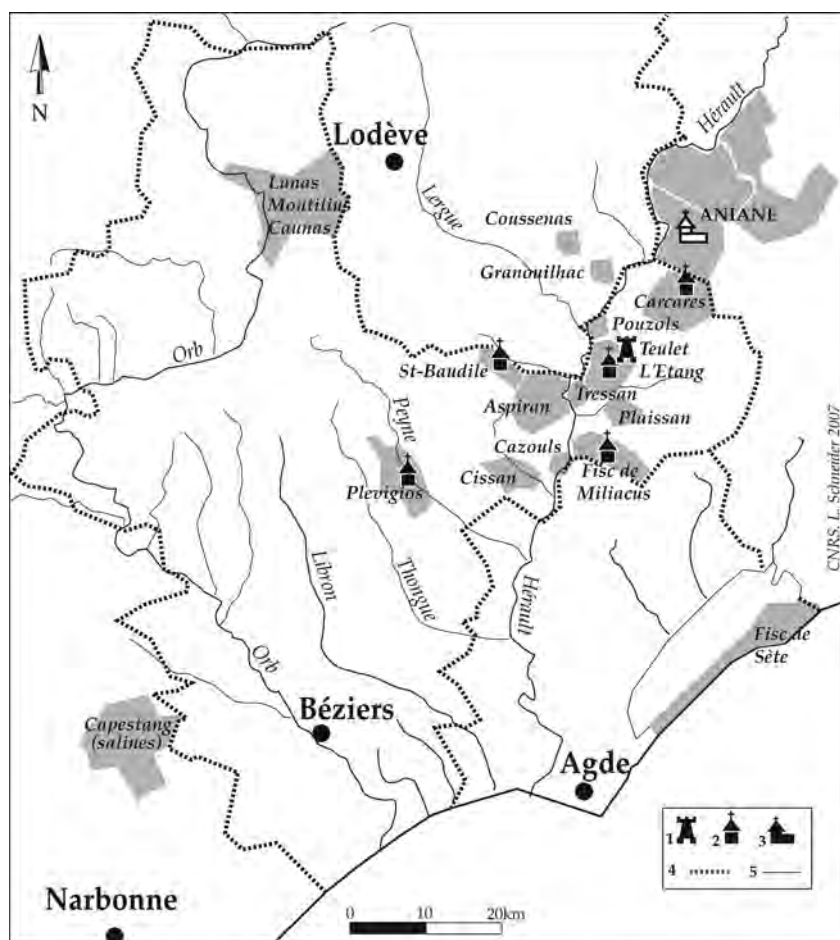


Figure 6. Matrice du domaine monastique d'Aniane en biterrois et sur ses marges (IX-Xe s.).

1. Tour;
2. Eglise rurale;
3. Centre monastique secondaire;
4. Limite de diocèse (d'après les cartes modernes);
5. Cours d'eau

Les aumônes ou les restitutions qui ont sous-tendu le nouvel ancrage de Saint-Sauveur d'Aniane dans la *vicaria* biterroise de Popian sont essentiellement le fait des vicomtes de Lodève et du groupe familial qui tenait la tour de Teulet, première fortification de la *vicaria* élevée non loin de la fameuse *villa Franconica vel Stagno-Piperello*. Dans ce vieux domaine tenu par l'Église de Béziers était également positionné en 954 l'évêque d'Agde Salomon, homonyme de laïcs qui gravitaient dans l'entourage vicomtal narbonnais vers 952/966, comme nous l'a appris Claudie Duhamel-Amado¹⁷. Si l'influence des vicomtes de Béziers n'apparaît pas distinctement dans ce secteur, on doit noter avec force que le contrôle de l'abbaye d'Aniane était passé sous influence biterroise dans la seconde moitié du X^e s. En 959, l'évêque Bernard est aussi abbé d'Aniane¹⁸ et nous avons avancé l'hypothèse que son

¹⁷ DUHAMEL-AMADO (C.), *Genèse des lignages...*, p.391-392.

¹⁸ C. An., n°316 1^{er} mai 959 *Bernardus abbas et episcopus* tient un alleu dans les *villae* mitoyennes de Tressan, Sainte-Eulalie et Galpeyroux en bordure de l'Hérault *in ministerio Popianense*. Un *Eldoino* souscrit. Tressan est une *villa* déjà évoquée dans le bref d'Ansefred. En 967 (LN., n°30), *Bernardo episcopo ejusdem Sedis* [Saint-Nazaire de Béziers] procède à un échange dans cette même *villa* de Tressan (*Terrenciano*) avec un certain Aldo et sa femme Sesaunda. Le vicomte Rainard souscrit. Bernard de Béziers perd ou abandonne la crosse abbatiale avant le 29 juillet 971, date à laquelle il procède à un nouvel échange avec un abbé Leufred d'Aniane agissant apparemment sous la tutelle d'un autre Bernard, cette fois-ci évêque de Nîmes (LN., n°34). Leufred n'est qu'un abbé de transition car un an plus tard, *Rainardus* lui succède et obtient aux portes de l'abbaye, dans la *vicaria* de Popian et la *villa* de Carcares, une aumône considérable du couple vicomtal de Lodève Ilduin (le *Eldoino* de 959

successeur, *Rainardus/Rainaldus* qui gouverna l'abbaye pendant presque trente ans entre 972 et 1000, était issu de la souche vicomtale des *Rainard* de Béziers¹⁹. Alors que le Biterrois ne comptait guère d'abbaye renommée sur son territoire, la captation de l'héritage anianais, l'un des plus grands centres monastiques septimaniens associés à la mémoire impériale, inscrivait désormais les pouvoirs biterrois à la croisée de plusieurs réseaux vicomtaux tout en déplaçant l'influence de la cité littorale jusqu'aux contreforts du Massif Central. Dans le sillage de Bernard, évêque de Béziers, l'abbé *Rainardus/Raynaldus* d'Aniane a porté ce programme. S'inscrivant dans la tradition de voisinage des sanctuaires de Benoît d'Aniane et de Guilhem de Gellone, à l'heure où Fulcran développait sa propre *renovatio* de l'Église Lodévoise, l'abbé Rainald tenta, semble-t-il, de constituer une nouvelle association entre les deux sanctuaires²⁰.

Patrimoine vicomtal : l'orientation vers l'Agadès

Avant la fin du X^e s., le domaine vicomtal biterrois demeure passablement méconnu. La faveur royale de Carloman en 881 met l'accent sur la captation (ou la confirmation ?) des deux *villae* aprisionnaires d'Aspiran et de Lignan au nord de la cité. Que Rainard et son épouse Dida aient échangé une quinzaine d'années plus tard ces deux domaines augmentés d'un *villare* en Lodévois contre des biens situés dans le comté d'Avignon (en rive droite du Rhône aux confins de l'Uzège) suggère qu'ils entretenaient ou tentaient de développer des réseaux dans la vallée du Rhône, sinon que l'un ou l'autre était originaire des pays rhodaniens. C'est d'ailleurs peu ou prou au même moment que Rostaing, archevêque d'Arles, prend le contrôle du monastère d'Aniane, qu'un évêque d'Agde porte le nom de Boson²¹ et

souscrivant à Tressan ?) et Archimberte (C.An., n°253). Bernard, quant à lui, conserve le siège épiscopal de Béziers au moins jusqu'à la fin de l'année 978. Il procède notamment à différents échanges avec les fils du vicomte Ilduin positionnés dans la *villa* de Colombiers à proximité de la cité (978, LN., n°41) ou avec l'évêque Fulcran de Lodève qui tenait également des biens dans la zone suburbaine de Béziers (975, LN., n°38).

¹⁹ C.An., n°299 (990-1003) *Rainaldo abbate* déguerpissement de la *villa* vicomtale de Saiton, n°253 (972) *dominus Rainardus abbate*, donation du vicomte Ilduin à Carcares ; n°291 (972) *vir venerabilis Rainaldus abbas* donation de l'église Saint-Amans par Ragon ; n°262 (986) *dominus Rainaldus abba* Donation de la vicomtesse Archimberte à Caunas ; n°315 (990) *vir venerabilis dominus Rainaldus abba*, donation de Pons dans la *villa* Sainte-Eulalie ; n°292 (990) *Rainaldus abbas*, donation de la Tour de Teulet ; n°272 (1000) *Rainaldo abbati*, vente d'un manse à Caunas par Etienne évêque d'Agde et ses chanoines.

²⁰ En 985, un Rainald est abbé de Gellone (C. Gel., n°22). Argumentaire en faveur d'un patronage de Rainald abbé d'Aniane sur le monastère voisin de Gellone dans SCHNEIDER (L.), "Une vicaria languedocienne...", p. 433-434. Voir également les arguments de CHASTANG (P.), *Lire, écrire, transcrire. Le travail des rédacteurs de cartulaires en Bas-Languedoc (XI^e-XIII^e siècles)*, Paris, CTHS, 2001, p.93.

²¹ FOREVILLE (R.), *Le cartulaire du chapitre cathédrale Saint-Étienne d'Agde*, Paris, CNRS. Éd., 1985, 583p. (ici n°319) Abrégé par la suite CC. Agde. Le prêtre Samuel remet à son seigneur *Bosoni episcopus sedis Agatensis*, trois *domos* couvertes qui confrontent le mur de la cité (*ipso muro civitatis*), la terre du comte *Appolonus* et d'autres *domos*.

qu'un autre Boson réunit les vicomtés d'Agde et de Béziers, tous événements qui précèdent de quelques années l'assassinat d'Arnuste, archevêque de Narbonne, et la crise qui s'ensuit. Durant ces années charnières du premier tiers du X^e s. seul finalement l'évêque Réginard nous fournit un fil conducteur. C'est autour de lui qu'apparaissent les nouveaux hommes du pouvoir civil : les vicomtes Teudo et Odo. Mais leur titre n'est plus associé à un ressort géographique et surtout aucun document n'a trait à leurs possessions²². Il faut en fait attendre l'année 956 pour retrouver trace d'un autre vicomte. Mais cette trace est bien furtive car le vicomte Guilhem n'apparaît qu'au détour d'une souscription concernant des biens localisés dans le *regnum* de Provence d'une part et dans le *pagus* d'Agde, *villa* de Médeilhan d'autre part²³. Vient ensuite en 961 un deuxième *Rainardus* vicomte de Béziers qui tenait en fief un alleu du comte Raimond (I) de Rouergue, vraisemblablement en pays nîmois. Inhumé en 969 dans l'abbaye Saint-Jacques sur l'oppidum de Béziers, ses aumôniers cèdent alors au sanctuaire qui recueille sa dépouille la *villa* de Luch et son église, en rive droite de l'Orb au pied de la cité, ainsi qu'un *villare* nommé *Munbriago*²⁴. Avant 967, un Guilhem, vicomte, avait tenu pour sa part des biens dans la villa Pinet en Agadès et cédé en 977 la *villa* de Lignan avec tour et moulins aux chanoines de Saint-Nazaire²⁵. C'est en définitive la première faveur accordée par un vicomte à l'Église de sa cité et cela nous renvoie une fois de plus aux *villae* aprisionnaires. En 990, son testament permet enfin de connaître les contours détaillés de ses domaines et nous ouvre d'autres perspectives (**Fig.7**). La physionomie de ce patrimoine est *a priori* surprenante car le vicomte possède bien peu dans le pays de Béziers²⁶. L'essentiel est ailleurs, dans le pays d'Agde, autour des *villae* de Pézenas et de Florensac dans la vallée de l'Hérault et sur les marges orientales du *pagus*. Ici, Guilhem tient non seulement plusieurs églises mais il est aussi le maître de la plupart des fortifications, qu'il s'agisse de tours édifiées dans des *villae* (Poussan, Veyrac, Adeilhan), d'églises bâties sur des hauteurs (Saint-Pons), ou d'anciennes agglomérations fortifiées (Mèze). Ce dispositif forme un bloc homogène et verrouille, semble-t-il, entre garrigues des monts de la Mourre et étang de Thau

²² CE.Agde, fol. 37r-v (924) *Teudonici comes* souscrit avant Odo qui ne porte pas de titre et HGL V, n°58 (933) *nos Teudo et Odo vicecomites*. *Teudocino/Teudo* serait comte/vicomte d'Agde/Béziers, tandis que Odo est associé par Claudie Duhamel-Amado au vicomte Odo de Narbonne, DUHAMEL-AMADO (C.), *Genèse des lignages...*, p.373.

²³ CC.Agde, n°320 (956)

²⁴ HGL, 5, n°111 (961) et LN., n°30 (967).

²⁵ CC.Agde n°285 (967) et LN., n°39, (977).

²⁶ HGL, 5, n°150 (990). Des vignes acquises par achat à proximité de Béziers et dans le secteur de Boujan, un alleu dans la villa de Sérignan sur le littoral, la *villa* de Fontedit, le *castrum* de Mourcaïrol et l'église Saint-Pierre dans la haute vallée de l'Orb, deux manses et un honneur dans la *villa* de Tressan, *vicaria* de Popian, la *villa* de Saiton enfin sur le causse d'Aumelas.

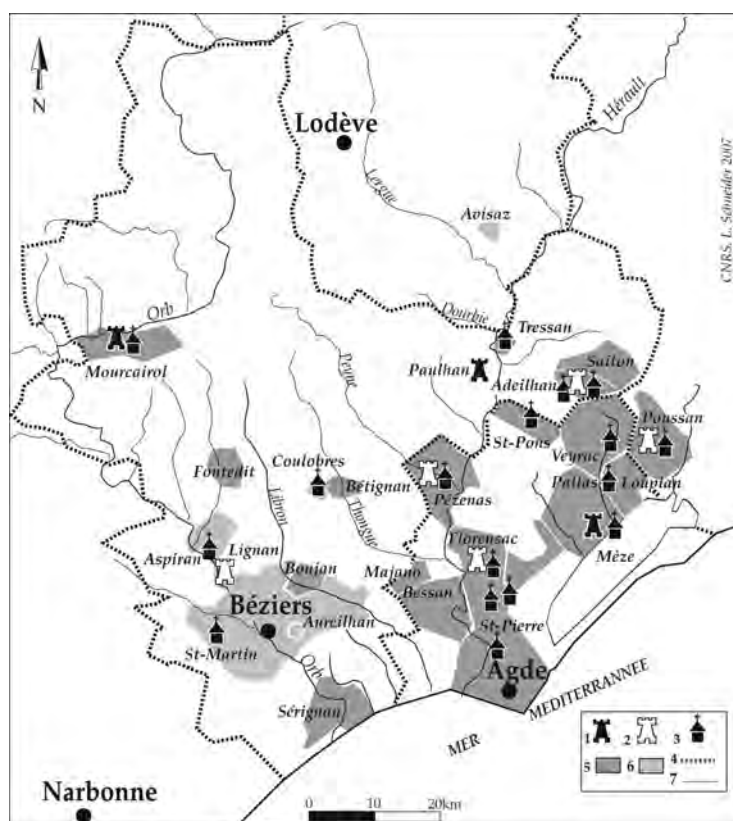


Figure 7. Le domaine primitif des vicomtes d'Agde/Béziers (881-993)

1. Castrum;
2. Tour;
3. Eglise rurale;
4. Limite de diocèse (d'après les cartes modernes);
5. Matrice du domaine évoqué en 990 dans le testament du vicomte Guilhem;
6. Patrimoine détenu avant 990.

la plupart des accès (voie domitienne notamment) permettant depuis le pays de Maguelone et le comté de Substantion de pénétrer dans la basse vallée de l'Hérault. C'est dans les fiefs et les vieilles *villae* de cette zone particulière entre Sète-Frontignan, Mèze-Loupian-Pallas, Poussan-Veyrac que se tressent et s'entrechoquent tout au long des IX^e et X^e s. les réseaux des comtes de Rouergue, des vicomtes locaux, des monastères d'Aniane, de Gellone, de Psalmodi de Conques et de Montmajour, des Églises d'Agde et d'Uzès et des grands alleutiers locaux. Cette zone surtout s'inscrit à la périphérie des anciennes *civitates* de Nîmes et Béziers, puis ensuite aux confins des nouvelles cités épiscopales d'Agde et de Maguelone. Le positionnement vicomtal d'Agde-Béziers à la fin du X^e s., fondé en grande partie sur un réseau de *turres* édifiées dans le cadre de vieux centres domaniaux, porte finalement interrogation par contraste sur la nature des relations entretenues avec un autre grand pouvoir provincial, celui des comtes de Maguelone-Substantion, souche dont est issue la maison comtale de Mauguio à la fin du XI^e s. mais qui n'a guère attirée l'attention des historiens jusqu'à présent²⁷.

²⁷ La souche comtale de Maguelone/Substantion constitue pourtant avec celle de Carcassonne, l'une des rares maisons comtales septimaniennes indépendantes qui traversa les IX^e-XII^e siècles alors que dans les autres cités, le niveau de gouvernement local était déclassé au degré vicomtal.

Le puzzle biterrois des dernières décennies du X^e s.

À la veille de l'installation des dominations châtelaines, le tableau que permet de broser la documentation conservée suggère de distinguer en définitive trois ou quatre Biterrois.

Le premier est celui de la périphérie de la cité, zone par excellence de la cathédrale et des sanctuaires urbains. C'est du moins cet espace que les cartularistes du Livre Noir ont choisi avant tout de retenir par le tri des chartes du X^e s. qu'ils ont opéré. Ce territoire se définit aussi comme un espace où la construction de forteresses a été limitée et rapidement contrôlée par les réseaux ecclésiastiques. Lignan excepté, toutes les autres *villae* tenues par Saint-Nazaire n'ont pas comporté de *castrum* après l'an mil et les rares *turres* et mottes dont l'évêque et les chanoines avaient obtenu des parts périclitèrent assez rapidement. En forçant le trait, l'espace prégrégorien des sanctuaires de la cité s'identifierait avec l'assiette rurale nourricière de la ville, celle qui, peu ou prou, correspond aujourd'hui dans sa masse à la matrice communale de Béziers. Dans la zone rurale ancestrale de l'ancienne *civitas*, Saint-Nazaire ne maintient finalement des implantations foncières durables que dans des micro-secteurs comme Abeilhan et Gabian.

Le deuxième Biterrois qui se dégage est quant à lui pluriel (**Fig.8**). Il correspond aux espaces périphériques institutionnalisés en territoires politiques par la création de *vicariae* dans la seconde partie du X^e s. Ces zones sont structurées et animées par d'anciens centres de peuplement, forteresses et agglomérations, mais aussi et surtout par des établissements monastiques ruraux. Aux confins méridionaux du Lodévois se trouve d'abord la *vicaria* de Cabrières, *castrum* d'antique fierté, léguant désormais son nom à un district rural comprenant sur ses propres marges un second pôle structurant, *Médilianum/Plevigios*, ancienne agglomération antique de Roujan dotée à la fin de l'Antiquité d'un groupe de sanctuaires maintenant mieux connus²⁸. La *vicaria* de Cabrières est aussi un espace de terres et de sanctuaires monastiques. Saint-Thibéry notamment y était particulièrement bien implanté dans le dernier quart du X^e s. Ses abbés y contrôlaient également de petits centres monastiques secondaires, presque inaperçus dans la documentation conservée à l'image de Saint-Étienne de Trignan à Neffiès. Aniane enfin pour être plus discret n'en est pas moins présent, vers Aspiran et Lieuran mais aussi autour de Fontès. L'Église de Lodève elle-même possédait des terres dans cet espace.

²⁸ COLIN (M.-G.), SCHNEIDER (L.), VIDAL (L.), "Roujan-Médilianum (?) de l'Antiquité au Moyen Âge. De la fouille du quartier des sanctuaires à l'identification d'une nouvelle agglomération de la cité de Béziers", *Revue Archéologique de Narbonnaise*, 40, 2007 (sous-presse).

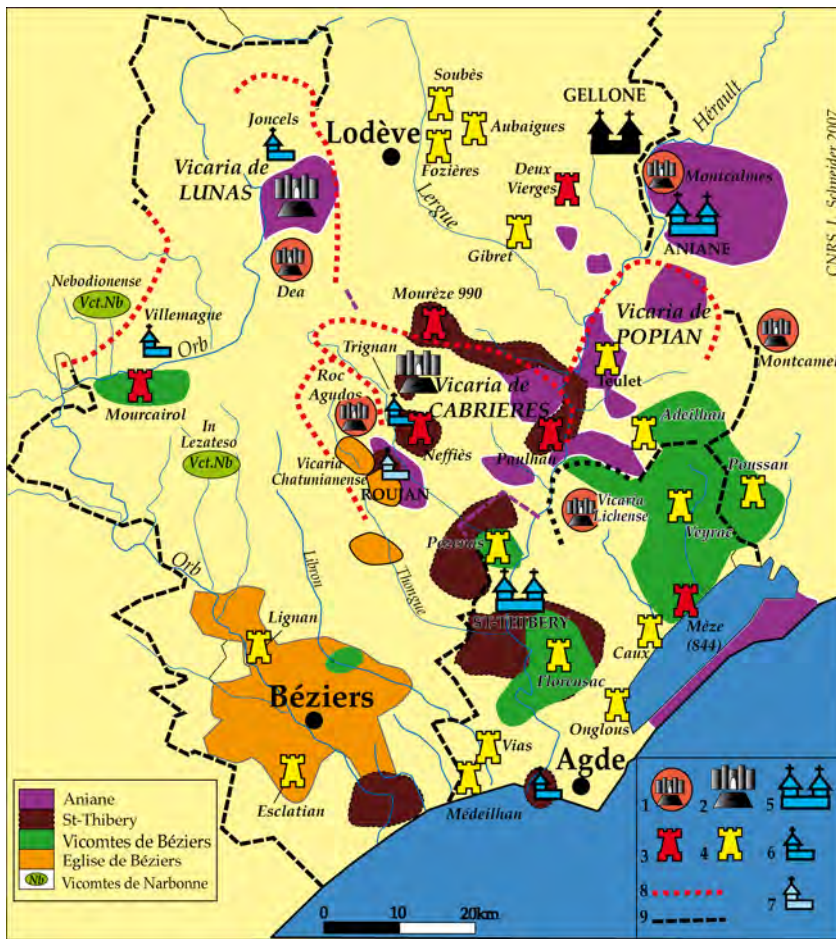


Figure 8. Le Biterrois et ses marges à la fin du Xe s. : grands patrimoines, forteresses et vicariae

1. Forteresse de l'Antiquité tardive (V-VIII s.);
2. Castrum chef-lieu de vicaria;
3. Castrum;
4. Tour de villa;
5. Centre monastique important,
6. Centre monastique secondaire;
7. Centre ecclésiastique (groupe d'églises) de l'Antiquité tardive et du haut Moyen Âge;
8. Limite de ressort vicarial (approximatif);
9. Limite de diocèse (d'après les cartes modernes).

Aux marges du Lodévois toujours, la pointe nord-ouest du Biterrois se confond, quant à elle, avec une seconde vicaria constituée autour de Lunas, Cette forteresse du haut Moyen Âge avait été édifiée avant 909 dans le voisinage de Joncels, ancien centre monastique agrégé à Psalmodi au X^e s. et redynamisé, sinon véritablement restauré à la fin du siècle par l'évêque de Lodève Fulcran. Des *hispani* étaient également installés dans le secteur et, par leur biais, Saint-Nazaire a pu s'y implanter par la suite. Aniane avait aussi percé dans la zone au cours du X^e s. Enfin, la famille vicomtale de Lodève, de même que des Rainard, y possédait des alleux.

À l'autre extrémité du pays biterrois, cette fois-ci dans sa pointe nord-orientale, se trouvait encore la vicaria de Popian. Celle-ci n'était pas issue comme Cabrières ou Lunas d'une forteresse ancienne mais résultait d'une création du second tiers du X^e s., sans doute peu avant 954. Popian était au IX^e s. une simple villa et l'institution de la vicaria semble s'être appuyée sur une tour neuve bâtie avant 978 au cœur de l'espace vicarial entre Popian et la villa de *Stagno Piperello vel franconica*, l'une des plus anciennes possessions de l'Église de Béziers. C'est à partir du semis de ces anciennes villae que cette microrégion intérieure s'est animée et structurée car on ne connaît ici aucune agglomération de l'Antiquité tardive et aucune

forteresse du haut Moyen Âge. La fondation d'Aniane dans le pays de Maguelone, aux confins septentrionaux de la *vicaria* biterroise, a constitué cependant un atout de premier ordre dans le développement du secteur. Les actes de la seconde moitié du X^e s. de son cartulaire sont presque exclusivement consacrés à cette zone. Certaines *villae* de l'espace vicarial font partie par ailleurs des rares centres ruraux du Biterrois antérieurs à l'an mil à être documentés par des sources variées. À titre d'exemple, dans deux *villae* associées au plus ancien patrimoine de Saint-Nazaire, celles de Tressan et *Franconica*, se croisent vicomtes de Béziers, de Lodève ou de Narbonne, monastères d'Aniane, de Gellone et de Saint-Thibéry ainsi que de grands alleutiers d'origine gothe. C'est au croisement de ces réseaux que l'abbé Rainald d'Aniane a véritablement restauré son monastère, anticipant ou préparant le réveil du sanctuaire lodévois de Gellone.

Le dernier espace périphérique, enfin, est celui des marges occidentales confinant avec les *pagi* de Narbonne et Albi dans la haute vallée de l'Orb. Le secteur à vrai dire n'est que très peu documenté et apparaît davantage comme une microrégion émergente. On n'y connaît pas de *vicariae* au sens propre mais l'usage du suffixe *-ense* accolé à plusieurs toponymes (*Nebodionense*, *Lezatenso*) est néanmoins un symptôme de la nouvelle structuration de l'espace qui s'opérait à la fin du second tiers du X^e s. La présence vicomtale narbonnaise est ici manifeste. Signe possible des tensions et des enjeux qui s'amorçaient, c'est aussi l'un des très rares secteurs où le vicomte de Béziers détenait un *castrum* (Mourcairol) en cette fin du X^e s. L'affaire du vol des reliques de Saint-Majan qui assurèrent le relèvement du modeste monastère Saint-Martin de Villemagne est un autre signe des crispations qui se nouaient en ces lieux à la charnière des X^e et XI^e s.

Le troisième Biterrois que l'on tentera de définir est par contraste un Biterrois blanc ou en creux, celui que taisent les sources antérieures au XI^e s. Il correspond à la zone montagnarde et à l'ensemble du piémont, cœur géographique du Biterrois et des terres intérieures de la cité ancestrale, une zone grossièrement comprise entre la haute vallée de l'Orb au nord et les bassins médians de ses affluents, Libron, Thongue et Payne au sud. Les vastes espaces montagnards entrecoupés de petits bassins font songer à des lieux de parcours, et par contraste avec le semis des riches *villae* de la plaine alluviale, à la zone par excellence de l'alleu paysan et d'une sorte de colonisation intérieure, mais les *relia*, à n'en pas douter, sont sans doute beaucoup plus complexes. Dans cette grande zone, et sur les piémonts notamment, émergent par la suite des seigneuries châtelaines puissantes telles Servian ou Faugères. Aussi, ce Biterrois ignoré des textes antérieurs à l'an mil est-il, lui aussi, pluriel. Il masque autant les

conquêtes paysannes que le développement de seigneuries castrales constituées après l'an mil à un niveau aristocratique local, immédiatement sous-jacent aux réseaux vicomtaux.

Enfin, un quatrième Biterrois pourrait être distingué, celui de la première souche vicomtale qui est paradoxalement le Biterrois de l'Agadès ! Si l'on s'en tient au testament du vicomte Guilhem, le déséquilibre de son domaine est patent et les rares documents antérieurs qui ont trait aux possessions vicomtales n'infirmement pas cette image. Dans une perspective à long terme, le paradoxe n'est peut-être qu'apparent car les liens entre Béziers et Agde sont ancestraux et la séparation ecclésiastique de l'Antiquité tardive en deux évêchés n'a peut-être pas été accompagnée immédiatement d'une séparation civile en deux espaces de commandement. Dans une perspective de court terme en revanche, celle du dernier tiers du X^e s., il est clair que l'assise rurale du pouvoir vicomtal qui réunifiait les deux cités se trouvait massivement dans la zone orientale du pays d'Agde.

Du *pagus* au *regnum* : les mots de l'espace biterrois

Le formalisme des actes de la pratique courante est-il un obstacle incontournable à la perception de la réalité sociale et des faits institutionnels antérieurs au XI^e s.? Les travaux de Michel Zimmermann ont montré ce que l'on pouvait attendre d'un tel type de documentation²⁹. Malgré l'impression de répétition que procurent ces actes "archaïques", une lecture attentive des formules de localisation permet de dégager quelques repères.

In territorio biterrense : de la civitas au territoire rural

Le répertoire des mots qui servent à désigner l'espace biterrois dans nos deux cartulaires témoins d'Aniane et de Béziers montre un changement de tradition dans les procédés de localisation. Jusqu'aux années 940, les références à l'espace biterrois privilégient les formules de type *in pago biterrense, in villa illa* (39% soit 7 actes) ou *in territorio biterrense in villa illa* (33% soit 6 actes) alors que dans la seconde moitié du X^e s. prédomine une référence au *comitatus* (68% soit 26 actes). Dans le détail cependant, les deux cartulaires connaissent de sensibles variations, signatures possibles de l'utilisation de formulaires différents, ou du

²⁹ ZIMMERMANN (M.), "Glose, tautologie ou inventaire? L'énumération descriptive dans la documentation catalane du X^e au XII^e siècle", *Cahiers de linguistique médiévales*, n°14-15, 1989-1990, p. 309-338.

moins d'une tradition culturelle et d'une attention portée aux faits territoriaux réellement distincts.

Avant le milieu du Xe s., les réseaux anianais semblent privilégier une localisation par le *pagus* (75% soit 6 actes) alors qu'à Béziers la référence principale est celle du *territorium* (40% soit 4 actes). Malgré la faiblesse de ce corpus, on doit pouvoir relever que l'emploi de *territorium* pour désigner la circonscription légale de la ville répond à un usage privilégié dans l'espace septimanien. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une spécificité strictement régionale, le terme demeure d'un usage courant dans la plupart des milieux monastiques (Aniane, Lagrasse, Psalmodi...) et des villes épiscopales de la province (Nîmes, Béziers, Narbonne, Elne). Employé simplement pour aider à la localisation d'une *villa*, il introduit aussi bien souvent des formules plus longues, caractérisées par plusieurs degrés de localisation, par logique d'emboîtement ou, au contraire, par superposition plus complexe de sous-ensembles (juridiquement ?) distincts³⁰. Ainsi, dans le Livre Noir de Béziers, au cours de la période 888-993, 31% des chartes (10 cas) utilisent simplement l'expression *in territorio biterrense* pour localiser des entités rurales plus réduites (*villa* avec ou sans *terminium* le plus souvent), mais le chiffre se porte à 50% des chartes (16 cas) si l'on y adjoint les cas où *territorium* précède la mention d'un *suburbium* avant que ne soit fait référence enfin à une *villa*. Dans la province de Narbonne, l'une des occurrences les plus anciennes du terme concerne d'ailleurs le Biterrois. Elle suggère qu'au moins depuis le second tiers du VII^e s., noyau urbain et espace rural ont cessé d'être indissociables comme dans le régime de la cité antique. Julien de Tolède emploie en effet dans son *Histoire de Wamba* l'expression *Beterrensi territorio*³¹ pour se référer au territoire de la cité de Béziers attaqué par Loup, duc d'Aquitaine, et par la suite, tout au long des IX^e et X^e s., aucune charte régionale, à Nîmes, Narbonne ou Béziers, ne localisera un bien rural *in civitatis*. De fait, *territorium* paraît désigner sans trop de difficulté le territoire traditionnel et légal d'une cité, et dans les milieux biterrois des années 888 à 993, le terme a largement été préféré à celui de *pagus* pour lequel n'existe qu'une seule occurrence au sein de trente-deux chartes. *Pagus* est d'ailleurs un terme quasi ignoré dans l'Espagne wisigothique alors que *territorium* en revanche est employé plusieurs fois dans le *Liber Iudicum* au sens de (grande) circonscription judiciaire, urbaine, castrale ou rurale, une

³⁰ Dans les cartulaires de Saint-Sauveur d'Aniane ou de Gellone notamment. Lorsqu'il s'agit d'évoquer par exemple la localisation de biens ruraux dans le pays de Maguelone - espace où les sièges de l'évêque et du comte étaient établis à la fin du IX^e s. dans des localités distinctes - les formules deviennent plus complexes et savantes et sont alors introduites par une référence au *territorium*. Même cas de figure autour d'Elne et Ruscino.

³¹ JULIEN DE TOLEDE, *Histoire de Wamba*, XXVIII, éd. W. Levison, dans C.C. Series Latina CXV, Turnhout, 1976, pp.213-244.

circonscription relevant en définitive d'une autorité quelle qu'elle fût³². On doit dès lors envisager la pénétration de ce corpus dans la *Gallia Provincia* de Tolède et le possible maintien de cette culture dans les milieux biterrois bien après l'intégration au *regnum francorum*, au moins jusqu'au milieu du X^e s., lorsque *comitatus* prend plus distinctement un sens territorial et commence à supplanter les anciennes références spatiales. Pierre Chastang a déjà relevé à travers l'étude de la pratique de l'écrit et des références juridiques combien s'affichait encore au XIII^e s. autour d'Agde le souvenir d'une identité ancienne qui puisait dans le fonds culturel wisigothique³³.

In territorio illo, suburbio biterrense : *conflits de juridictions et enchevêtrement de ressorts*

Les actes du cartulaire de Béziers antérieurs aux années 960 (19) présentent une autre singularité. Six d'entre eux localisent des biens selon une grille plus complexe faisant appel cette fois-ci à deux niveaux de référence. Dans ces formules, le *suburbium* de la ville émerge en référence secondaire après que le *territorium* d'une ville voisine ait été préalablement désigné. Ainsi, en 888, la *villa* de Valras située en bord de mer à plus de quinze kilomètres de Béziers et d'Agde est-elle localisée *in territorio Agatensi suburbio Biterrense*, celles de Colombiers et d'Esclatian *in territorio Narbonense, suburbio Biterrense* respectivement en 946 et 957³⁴. Faut-il comprendre ces expressions comme une simple notation topographique ou avaient-elle au contraire un sens institutionnel et hiérarchique ? Il a déjà été noté, par Monique Bourin la première, que *suburbium* ne s'entendait pas dans la Narbonnaise du IX^e s. avec un sens restrictif limité à la notion de faubourg : souvent associé dans le haut Moyen Âge à un *castrum* public, il en désignait le ressort rural et celui-ci, qu'il fut continu ou non, pouvait s'étendre sur plusieurs dizaines de kilomètres. Le *castrum* comtal de Substantion³⁵ en constitue l'un des exemples les mieux documentés et l'on peut y associer aujourd'hui de nombreux autres cas tels Anduze, Sauve, *Mormellicum*, Minerve, Ventajou ou Peyrepertuse.

³² En dernier lieu, voir les remarques de MARTIN (C.), *La géographie du pouvoir dans l'Espagne wisigothique*, Lille, Presses Universitaires du Septentrion, 2003, p.62-65 et pour la Narbonnaise SCHNEIDER (L.), "Aux marges méditerranéennes de la Gaule mérovingienne. Les cadres politiques et ecclésiastiques de l'ancienne Narbonnaise I^{ère} entre Antiquité et Moyen Âge (V^e-IX^e siècles)" dans MAZEL (F.), (dir.), *Genèse d'un territoire. L'espace du diocèse dans l'Occident médiéval (V^e-XIII^e siècle)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2007, (sous-presse).

³³ CHASTANG (P.), *Lire, écrire, transcrire...*, p. 377-398.

³⁴ LN., n°5 (888), n°23 (946) et n° 25 (957), autres exemples, l'église Saint-Martin (commune de Béziers) est en 897 *in territorio Narbonensi suburbio Biterrensi* (n°9) tandis que la *villa* de Cers est, en 946, *in territorio Agatense, in suburbio Biterrense* (n°24).

³⁵ GRAMAIN (M.), "Castrum, structures féodales et peuplement en Biterrois au XI^e s.", *Structures féodales et féodalisme dans l'Occident méditerranéen (X^e-XIII^e s.)*, Rome 1980, p. 119-133.

Si le *suburbium* du *castrum* du IX^e s. désignait un district autonome ou inclus dans le ressort d'une ville épiscopale, comment saisir dès lors dans le cas biterrois qu'une localité rurale puisse être associée de fait à deux villes distinctes ? L'hypothèse d'une simple notation topographique, pour ainsi dire narrative, n'est guère satisfaisante. La formule paraît au contraire relever l'existence d'une situation institutionnelle particulièrement complexe dans l'espace du sud Biterrois où les limites diocésaines furent incertaines et instables jusqu'au milieu du Xe s. L'établissement d'un nouvel évêché à la fin du V^e s. ou au début du VI^e s. à une vingtaine de kilomètres à peine de Béziers, dans la vieille agglomération portuaire formée autour de l'ancienne colonie grecque d'Agde, est déjà le signe d'une modification des cadres administratifs, sinon un véritable symptôme de tensions territoriales locales³⁶ qui métamorphosèrent les liens de la ville avec ses terres ancestrales. Ces tensions sont encore manifestes au lendemain de l'intégration de la cité dans le *regnum francorum*.

Un document assez saillant, le *decretum* narbonnais de 788, quoique suspect sur certains points, en livre un autre témoignage³⁷. À cette date, les métropolitains de Narbonne et d'Arles rassemblés dans la basilique des saints Juste et Pasteur aux côtés de Didier, *missus* du roi Charles, et de témoins idoines, *Amicus* comte de Maguelone, Juste et Witering, respectivement évêques d'Agde et de Nîmes, statuent sur ce qui est présenté comme une extension des limites du diocèse (*parochia*) de Narbonne au contact du Biterrois et sur l'adjudication à cette même paroisse de tout ou partie du *pagus* (mineur) de Razès disputé par les évêques de Narbonne et d'Elne. Daniel, le métropolitain de Narbonne, obtint entière satisfaction sur ces deux points, " la cause de l'évêque Wulfégaire de Béziers ayant été complètement défaite avec les témoins susdits ".

Désormais, la frontière (*marginam*) de la paroisse de Narbonne " s'étendra à perpétuité jusqu'au fleuve appelé Orb, jusqu'où le *comitatus* conserve le même nom, en haut et en bas "

³⁶ Lorsque Césaire ouvrit à Agde en 506 le concile orthodoxe qu'avait autorisé le roi Alaric, le siège épiscopal de Béziers n'est curieusement pas représenté. Était-il vacant ? On ne peut manquer de rappeler que quelques décennies plus tôt, peu avant 461, les biterrois avaient chassé l'évêque Hermès imposé par le métropolitain de Narbonne. Les biterrois s'étaient d'ailleurs tôt illustrés dans les conflits doctrinaux et politiques qui agitérent l'Empire et en accueillant dans leur ville, dès 356, un synode arien. SCHNEIDER (L.), " Aux marges méditerranéennes de la Gaule mérovingienne... ".

³⁷ HGL, II, c. 54-57. Les actes de ce concile ont été interpolés dans le contexte du conflit au sujet de la tutelle exercée par la métropole de Narbonne sur l'Église d'Ausone au seuil du X^e siècle. Louis Duchesne et Élie Griffe ont toutefois pensé pouvoir isoler les éléments interpolés, GRIFFE (É), *Histoire religieuse des anciens pays de l'Aude*, Paris, 1933, t. 1, p. 246-251 ; le texte est reproduit et traduit par A. Le Huërou et F. Mazel dans SCHNEIDER (L.), " Aux marges méditerranéennes... ". Aux arguments développés par Élie Griffe pour dater le texte ou ses interpolations du début du X^e s., en fait de l'archiépiscopat d'Arnuste (898-912), j'ajouterai que l'archevêque Arnuste est le premier à associer au titre du siège narbonnais celui de Razès. Dans un diplôme de Charles le Simple de 899, Arnuste est *sanctae matris Narbonensis et Redensis ecclesie archiepiscopus* (HGL, éd. Paya/réd. Lacour, 2, n°145). La question de l'établissement de la juridiction narbonnaise sur le Razès est précisément l'un des enjeux du *decretum*.

de son parcours. À la veille de l'éclairage qu'offrent les plus anciennes chartes des cartulaires du bas-Languedoc, le *decretum* narbonnais apporte un témoignage tangible des modifications de limites de cités, de diocèses et de *comitatus*. Il conduit surtout à s'interroger sur les problèmes d'adéquations, de superpositions sinon de co-spatialité des ressorts et des réseaux qui se tressent dans les champs territoriaux de la ville, de l'évêque et du comte. En d'autres termes, les formules des chartes biterroises, loin d'être des anomalies ou des erreurs de copie, constitueraient un reflet de ces tensions locales. Par le développement de formules spécifiques les rédacteurs des chartes biterroises rappelèrent l'ambiguïté de la situation ; certaines églises ou *villae* de la rive droite de l'Orb, bien que situées dans le *territorium* de Narbonne, n'en relevaient pas moins du domaine de l'Église biterroise, sinon des terres traditionnelles de la cité. C'est du moins en ce sens que l'on peut proposer d'interpréter l'usage du terme *suburbium* car les biens ruraux qu'il contribue à localiser se placent tous en définitive aux marges méridionales du diocèse. Mentionnée pour la première fois en 957, la *villa* de Colombiers, sise en rive droite de l'Orb devait appartenir selon le *decretum* de 788 au diocèse de Narbonne. De fait, elle est localisée à cette date dans le *territorium* de Narbonne mais aussi dans le *suburbium* de Béziers alors qu'elle se trouve à plus de sept kilomètres du noyau urbain. Deux à trois décennies plus tard, la situation est clarifiée. En 978, puis en 990, elle figure désormais dans le ressort du *comitatus* de Béziers³⁸ et c'est dans le diocèse de Béziers enfin que les cartes modernes la situent. De même, au sud de la ville, toujours en rive droite de l'Orb, " en bas " de son cours, la villa d'Esclatian est placée *in territorio Narbonense, suburbio Biterrense* en 946 mais se trouve simplement *in comitatu Biterrensi* dès 969, puis à nouveau en 975. Finalement en rive droite de l'Orb, à Colombiers, à Esclatian mais aussi à Saint-Martin et Sainte-Marie de Villenouvette (Béziers et Maureillan), l'incertitude des cadres administratifs, une patrimonialisation des références spatiales, sinon une certaine forme de résistance laissent place dans le dernier tiers du X^e s. à une nouvelle organisation introduite par la généralisation rapide d'un système de localisation faisant référence à un *comitatus* désormais territorialisé. Si l'on suit la chronologie des actes du Livre Noir ce basculement s'est produit autour des années 957-969/975, moment qui correspond peu ou prou à l'émergence des *vicariae* sur les marges septentrionales du comté.

Après 957, toute référence au *suburbium* de Béziers disparaît de la documentation. On doit remarquer que dans le même temps, les dernières occurrences de *territorium* dans les chartes biterroises (6 cas entre 959 et 977) semblent lui donner un sens plus restrictif, celui de zone

³⁸ LN., n°42 (978) et n°47 (990).

rurale immédiatement soumise à la ville. Les *villae* ou les églises que l'on parvient à identifier (Saint-Pierre Apullo, Bassan ou Bayssan, Palières, Garissou, Campagnan) sont en effet toutes localisées dans le proche périmètre de la ville, pour la plupart dans l'espace de la commune actuelle de Béziers. Hasard de la documentation qui privilégie, il est vrai, la première couronne rurale de Béziers ou là encore juste reflet de la capacité des scribes biterrois à demeurer ouverts au détail et à la perception de changements ? On distinguera en définitive trois grandes séquences dans la perception de l'espace biterrois du haut Moyen Âge :

- la dissociation de la cité et de son espace rural antique accomplie au plus tard dans le second tiers du VII^e s. avec notamment l'introduction du terme *territorium* dans le système des localisations spatiales

- les conflits de juridictions, notamment ecclésiastiques, avec les villes voisines d'Agde et de Narbonne, encore manifestes entre la fin du VIII^e s. et le milieu du X^e s.

- la territorialisation rapide du *comitatus* au cours de la seconde moitié du X^e s. comme lien nouveau avec le milieu rural.

In regno Septimanie, in comitatu et territorio Biterrensi : *épaves d'une construction historiographique septimaniennne ?*

Le passage d'une tradition de localisation par le *territorium* à un style qui privilégie désormais le *comitatus* se marque dès 918 par une référence explicite qui établit une adéquation entre les deux termes. Ce doublet est unique dans le cartulaire. Mais cette même charte introduit par ailleurs un nouveau degré de localisation, de prime abord surprenant. Il ne s'agit plus de distinguer un ressort sous-jacent et intermédiaire (*suburbium, vicaria...*) entre l'horizon urbain et les biens ruraux désignés, mais au contraire d'intégrer désormais le *comitatus* dans une unité bien plus vaste : le *regnum* de Septimanie. Facétie du scribe ? Interpolation d'une charte dont on ne possède pas d'original ? Rien n'est moins sûr là encore. Si le cartulaire de Saint-Nazaire ne nous est parvenu que par l'intermédiaire d'une copie de 1771, on aurait tort cependant de ne pas tenter l'exercice d'un examen attentif des actes les plus anciens. Les six actes de la première moitié du X^e s. qu'il contient font partie des très rares sources locales susceptibles d'être mobilisées dans tout l'espace compris entre Narbonnais et Nîmois. Le cartulaire d'Aniane lui-même tait complètement cette séquence chronologique, phase d'oubli généralisé au cœur de l'ancienne Narbonnaise qui soulève des interrogations sur la situation politique réelle des cités de Lodève, Béziers, Agde et sans doute

aussi Carcassonne, sinon de Narbonne même. Peut-on essayer de démêler une partie de ce dossier ?

L'acte n°17 (918) du Livre Noir de Béziers est bien connu des historiens méridionaux. Il a été associé au dossier des *Hispani* établis autour de Béziers dans le cadre du régime apriionnaire. Ici, un prêtre nommé Leudoin, *Tructildis* et son fils Fulcher donnent à Saint-Nazaire les parts respectives qu'ils détenaient sur l'église Saint-Jean de la villa d'Aureilhan aux portes de Béziers. Le prêtre Leudoin cède deux parts héritées de Teudin et Mulmir tandis que *Tructildis* et son fils apportent huit autres parts héritées de huit parents et tenues légalement depuis 30 ans. Si cette charte est aussi la première à faire référence dans le Livre Noir non seulement au *regnum* de Septimanie mais aussi au *comitatus* de Béziers, elle n'est en aucun cas une pièce unique.

Une seconde occurrence du *regnum* de Septimanie existe en 933. L'acte n°19 rédigé par un autre scribe est aussi d'une autre nature puisqu'il s'agit de l'exécution testamentaire de l'évêque de Béziers, Réginard, dont les *elemosinarii* sont deux vicomtes, Teudo et Odo, nouveaux sur la scène locale.

Un acte de 969 comporte une troisième référence au *regnum*. Il met en scène entre autres la vicomtesse Garsinde, Bernard, évêque de Béziers, et un certain *Alcharius* (le *Walcharius* de 933 ?) comme exécuteurs testamentaires d'un autre Réginard cette fois vicomte de Béziers³⁹. Dans les *signa* figurent également un Guilhem vicomte mais aussi un *Ildegarius*, prêtre, rédacteur de la charte et déjà présent dans l'acte de 933. Le dossier, même en analyse succincte, présente donc une certaine cohérence. Il est étroitement associé aux pouvoirs vicomtaux et épiscopaux de la ville, concerne principalement deux Réginard, l'un vicomte, l'autre évêque et les noms des autres personnages cités révèlent des croisements possibles entre les trois documents y compris avec la charte la plus ancienne. Le *Teudinus*, mort avant 918 notamment pourrait être rapproché du vicomte Teudo de 933.

On doit encore associer à ce dossier une pièce sensiblement plus tardive qui ne figurait pas dans la copie du Livre Noir qu'a édité Jean Rouquette mais qui se trouve dans la collection Doat⁴⁰. Celle-ci, datée de 975, apporte une quatrième attestation du *regnum* de Septimanie à nouveau associé au *comitatus* de Béziers. Elle a été rédigée par Pons, prêtre, et correspond à un échange réalisé avec Bernard, évêque de Béziers, l'un des aumôniers du vicomte Réginard

³⁹ Livre Noir, fol. 193r° et HGL, V, c.260. Le *vicomte Reginard* inhumé en 969 serait le même que *Rainardus vicecomes Biterrensis* évoqué en 961 dans le codicille du comte Raimond de Rouergue (HGL, 5, n°111).

⁴⁰ Doat n°61, fol. 52r° dont Jean Rouquette donne une copie dans son Cartulaire de Béziers (LN., n°37).

en 969. Cette charte indique aussi et surtout que la référence au *regnum* n'est en rien une transcription fautive de la copie du Livre Noir réalisée en 1771.

Du reste, on peut trouver d'autres occurrences du *regnum* septimaniens dans d'autres fonds. En 931, par exemple, un échange entre Gimer, évêque de Carcassonne, et Alfonse, abbé de Montolieu, porte sur des biens localisés *in regno Septimanie in comitatu karkassense*⁴¹. L'attestation locale la plus ancienne semble être de peu antérieure à la référence biterroise de 918. Elle prend d'ailleurs une tonalité véritablement solennelle car elle a trait au concile de Jonquières de 909 où Arnuste, archevêque de Narbonne, et les *perhumiles Septimaniae, Hispaniae [et Provinciae]* relevèrent de l'excommunication le comte Sunyer II, ancien partisan du roi Eudes, qui avait réuni les comtés de Roussillon et d'Ampurias. Par cette réconciliation avec Sunyer qui s'étendait aussi à ses fils, son épouse et ses fidèles, Arnuste était " en passe de réaliser sous son égide l'unité de la Gothie en faveur de Charles " selon l'expression de Jean-Pierre Poly⁴². Son assassinat et le règlement de sa succession déplacèrent ensuite la guerre entre clans bourguignons et guilhemides au cœur même de la Septimanie, autour d'Agde et Narbonne notamment. Pour tenter d'éclairer ce contexte politique incertain du premier tiers du X^e s., il n'est peut-être pas inutile de revenir en préalable sur l'usage du terme Septimanie entre les VI^e et IX^e s.

La Septimanie dans tous ses états

Véritable serpent de mer, comme vient de le montrer l'actualité la plus récente, le terme Septimanie est déjà au seuil du X^e s. un très vieux néologisme qui a connu des fortunes diverses. Pour Émilienne Demougeot⁴³, ce nom est au cours des V^e-VIII^e s. " dépourvu de valeur traditionnelle ou officielle et ressemble plutôt à quelque *agnomen*, voire sobriquet, dû aux circonstances d'une situation particulière et mal définie juridiquement ". En ce sens, l'apparition de la Septimanie relève, comme celle de l'Austrasie, de ces nouvelles entités géographiques fondées dans le monde mérovingien, sans référence explicite à une tradition précise. Elle est étroitement associée cependant à l'histoire du royaume des Wisigoths dont elle prolonge le souvenir comme une sorte d'épave jusqu'au seuil du XI^e s. Forgé vers 461 par

⁴¹ HGL (éd. Paya/réed Lacour), t.3, n°10.

⁴² HGL, V, c. 126 (3 mai 909) et POLY (J.-P.) *La Provence et la société féodale (879-1166)*, Paris, Bordas, 1976, p. 18.

⁴³ DEMOUGEOT (É.), " La Septimanie dans le royaume wisigothique, de la fin du V^e s. à la fin du VII^e s. " dans LANDES (C.) éd., *Gaule mérovingienne et monde méditerranéen, actes des IX^e journées d'Archéologie mérovingienne*, Lattes 1988, p.17-39 et dans le même ouvrage BONNERY (A.), " Géographie historique de la Septimanie au temps de Sidoine Apollinaire et de Grégoire de Tours ", p. 41-46.

Sidoine Apollinaire pour désigner à l'époque impériale la partie du sol soumis en Gaule à la domination des Wisigoths, l'étymologie du terme reste très incertaine. Dans le champ des possibles, un rapprochement avec le titre romain de Béziers, les *Septimani* de la fondation coloniale, n'est pas à exclure⁴⁴. Le néologisme est repris par Grégoire de Tours avec un sens plus restrictif pour identifier la partie de l'ancienne province romaine de Narbonnaise qui demeura soumise, après 507, au *regnum* des Wisigoths. L'évêque de Tours, par la bouche du roi burgonde Gontran, lui instille un souffle de croisade, testament politique clairement fondé sur une revendication territoriale : “ Soumettez d'abord à notre autorité la province de Septimanie, qui est proche des Gaules, car il est indigne que le territoire (*terminus*) de ces horribles Goths s'étende jusqu'à l'intérieur des Gaules ”⁴⁵.

Les Goths et les auteurs hispaniques en revanche n'utilisèrent jamais ce terme, préférant tout au long des VI^e et VII^e s., recourir au cadre institutionnel légué par Rome. Outre Pyrénées, leur royaume s'étend *in Gallia, in Provincia Galliae* ou encore *in Provincia Narbonnae*. S'il peut paraître paradoxal, comme vient de le relever Cécile Martin⁴⁶, que les chercheurs utilisent malgré tout ce terme pour désigner aujourd'hui la province la plus septentrionale du royaume wisigoth, alors que les sources hispaniques l'ignorent, encore faut-il tenir compte du nouveau succès que connaît le terme au cours des IX^e et X^e s.

Une vingtaine d'années avant la chute de Tolède, la province de Narbonne avait connu des réformes administratives qui semblent avoir contribué à une première institutionnalisation de son particularisme. La question de la création d'un *ducatus* wisigoth de *Gallia* entre 673 et 694 dont le titulaire, à l'image des exarques impériaux de Ravenne et Carthage, aurait réuni les pouvoirs civils et militaires, conduit notamment à s'interroger sur la consistance d'un “ gouvernement régional ” dont l'autonomie se serait accrue vis-à-vis du pouvoir central⁴⁷.

La capacité d'actions indépendantes d'un *dux Galliae* prend d'ailleurs une tonalité particulière

⁴⁴ Les vétérans de la 7^e légion mentionnés par Strabon, Tacite et Pomponius Mela. L'hypothèse date du XVII^e s.! Sur le débat étymologique voir DEMOUGEOT (É.), “ La Septimanie dans le royaume wisigothique... ”, p.31-32, note 4.

⁴⁵ GREGOIRE DE TOURS, *Historia Francorum*, VIII, 30 : *Prius Septimaniam provinciam dicioni nostrae subdite, quae Galliis est propinqua; quia indignum est, ut horrendorum Ghororum terminus usque in Galliis sit extensus.*

⁴⁶ MARTIN (C.) “*La géographie du pouvoir...*”, p. 87 à la suite de GURT (J. M.), RIPOLL (G.), GODOY (C.), “ Topografía de la Antigüedad tardia hispanica. Reflexiones para una propuesta de trabajo ”, *Antiquité tardive*, 2, 1994, p.161-180. Les remarques sans doute justifiées pour l'histoire de l'Espagne wisigothique ne tiennent pas compte en revanche de la situation plus complexe des IX^e et X^e s. Entre Gothie, Marche d'Espagne et Septimanie, Michel Zimmermann a commencé un nécessaire *aggiornamento* : ZIMMERMANN (M.), “ Les Goths et l'influence gothique dans l'empire carolingien ”, *Les Cahiers de Saint-Michel de Cuxa*, XXIII, 1992, p. 31-46, “ Conscience gothique et affirmation nationale dans la genèse de la Catalogne (IX^e-XI^e s.) ” dans *L'Europe héritière de l'Espagne wisigothique*, Collection de la Casa de Velazquez n°35, 1992, p. 51-67 et “ Le concept de *marca hispanica* et l'importance de la frontière dans la formation de la Catalogne ”, dans *La Marche supérieure d'Al Andalus et l'Occident*, Éd. de la Casa Velazquez, Madrid, 1991, p.29-49.

⁴⁷ Sur la question de l'établissement d'un duché de Narbonnaise dans le dernier tiers du VII^e s. voir MARTIN (C.), *La géographie du pouvoir...*, p. 172-175.

dans les années qui suivirent la chute du royaume de Tolède lorsque la province se trouva, entre 711 et 719-725 dans une situation de quasi-autonomie. Cette résistance, qui suppose des capacités d'organisation interne est encore plus ou moins perceptible, une cinquantaine d'années plus tard, dans le contexte turbulent de la conquête franque. Des clans septimaniens se sont trouvés en position de résister pour leur propre compte, qui face aux autorités de Cordoue, qui face aux Francs⁴⁸. Au seuil du IX^e s., dans le contexte de son intégration à l'*imperium*, la Septimanie possède dès lors une identité sinon une réalité institutionnelle de plus en plus marquée. Elle figure d'ailleurs clairement dans l'*Ordinatio Imperii* de 817 au même titre que l'Aquitaine, la Gascogne ou la Bourgogne⁴⁹. On la retrouve également dans la *Notitia de servitio monasterium* de 819⁵⁰. Dotée d'un duc, elle est, selon les mots de Nithard, revendiquée par Lothaire avec la Provence comme l'une des conditions de " la paix éternelle " qu'il consentait à faire avec Charles le Chauve à la veille des serments de Strasbourg⁵¹. Elle émerge encore au même titre que la Provence, l'Aquitaine, ou la Bourgogne dans plusieurs diplômes de Louis le Pieux adressés aux moines d'Aniane en 814, 816 et 822. Aux confins du Biterrois et du Narbonnais, la fondation du monastère de Saint-Chinian est associée en 826 à

⁴⁸ Après l'échec des campagnes de Charles Martel, c'est en tout cas un magnat local, le Goth Ansemond qui, par son ralliement à Pépin, ouvrit les portes de la province aux Francs en lui livrant un premier bloc territorial désigné par le nom de quatre villes (*urbs*) : Nîmes, Maguelone, Agde et Béziers (*Chronique d'Aniane*, 752, HGL, II, c.7 et *Chronique de Moissac*, MGH, *scriptores*, t.I, p.294). Les historiens ont peu fait cas par ailleurs du comte de Maguelone, père de saint Benoît [d'Aniane], alias Wittiza, personnage dont la fidélité envers Pépin est exaltée par le biographe du réformateur. On ne peut manquer de relever que le nom goth de saint Benoît puise dans l'onomastique de l'une des dernières familles royales de Tolède. Wittiza fut le nom porté par le fils du roi Egica. Apparemment associé un temps à l'exercice du pouvoir royal avec son père, il régna seul durant la première décennie du VIII^e s. Dans la mouvance du parti pro-wittizien se trouve également ce mystérieux Achila II qui frappa des pièces à son nom à Narbonne, Gérone et Tarragone. Cécile Martin tient pour vraisemblable qu'il ait pu être duc de la *Gallia* (*La géographie du pouvoir...*, p.173). Une hypothèse récente d'Alain Dubreucq (" Guillaume de Toulouse et la politique carolingienne en Aquitaine, d'après les sources narratives " dans MACE (L.) éd., *Entre histoire et épopée. Les Guillaume d'Orange (IX^e-XIII^e siècles), Hommage à Claudie Amado*, Toulouse, Méridiennes, 2006, p.183-206) établit par ailleurs un lien possible entre le fameux Béra, *princeps gothorum*, premier comte de Barcelone et un autre Béra qui avait pris part vers 672-73 à la révolte séparatiste menée en Narbonnaise par le duc Paul. On aurait là un autre exemple de ces forces locales, clans aristocratiques septimaniens qui obligèrent les Francs à pratiquer une politique indigéniste pour s'assurer le contrôle des cités de la Gaule méditerranéenne occidentale.

⁴⁹ M.G.H., *Capitularia regnum Francorum*, Hanovre, éd. A. Boretius, t. I, 1883, p.270-273. Attachée au *regnum* de Lothaire, le comté de Carcassonne lui en est cependant retranché au profit de Pépin et d'une soudure avec la marche de Toulouse : " Nous voulons que Pépin ait l'Aquitaine, la Gascogne, toute la marche de Toulouse et, de plus, quatre comtés, à savoir le Carcassès en Septimanie, et en Bourgogne l'Autunois, l'Avallonnais et le Nivernais ".

⁵⁰ LESNE (E.), " Les ordonnances monastiques de Louis le Pieux et la *Notitia de servitio monasteriorum* ", *Revue d'Histoire de l'Église de France*, t.6, 1920, p.489-493.

⁵¹ NITHARD, *Histoire des dissensions des fils de Louis le Débonnaire*, trad. de François Guizot et édition électronique de François-Dominique Fournier, (<http://remacle.org/bloodwolf/historiens/nithard/louis.htm>), p.25 pour les prétentions de Lothaire, autres occurrences p.5 [Alors Louis, prenant pour appui Bernard, duc de Septimanie, le créa chambellan, lui confia le jeune Charles, et le mit, après lui, au premier rang de l'Empire], p.5-6 [Bernard, ayant pris la fuite, se sauva en Septimanie], p.23 [Bernard, duc de Septimanie].

un certain Durand, abbé *in Septimania*⁵². Plus clairement encore la Septimanie figure dans le “Précepte des marchands” de 828 comme l'une des régions ou des *regna* constitutifs de l'Empire⁵³

Mais c'est surtout à partir de Charles le Chauve que la documentation devient plus consistante. Installé avec son armée dans l'église Saint-Sernin durant le siège de Toulouse de 844, il fit délivrer diplômes et préceptes à ceux nombreux qui, de cette province surtout mais aussi depuis l'Espagne, étaient venus solliciter ses faveurs directement sur place. Ainsi le *Praeceptum pro Hispanis* délivré le 11 mars 844 s'adresse-t-il aux fidèles de son royaume “qui sont nés et qui sont à naître, résidant dans les régions (*partibus*) d'Aquitaine, de Septimanie ou d'Espagne” au sujet des “Goths ou Espagnols” qui “résident à l'intérieur de la fameuse cité de Barcelone ou dans le *castellum* de *Terracium*, mais aussi à tous les Espagnols qui vivent à l'intérieur du comté de Barcelone mais à l'extérieur de la cité, dont les parents fuyant l'horrible joug des Sarrazins [...] ont cherché chez nos aïeux un refuge”⁵⁴.

Une charte également délivrée à Toulouse le 6 juin s'adresse cette fois-ci et pour la première fois aux fidèles du *regnum de Septimaniae*⁵⁵ en faveur de l'un de ces *Hispani*, Teodfred, descendant de Jean, installé à Fontjoncouse dans le Narbonnais. Pour répondre aux sollicitations multiples des prêtres, opprimés par les évêques de la province, il promulgua également dans l'urgence un capitulaire connu sous le nom de *Capitulare Septimanicum apud Tolosam datam*⁵⁶.

Quelques années plus tard, en 849, après avoir cette fois-ci enlevé Toulouse, le souverain se rend à Narbonne tandis que les comtés transpyrénéens sont en révolte. Il y délivre une nouvelle charte à son vassal Theofred et à ses fils au sujet des apriptions qu'il ont réalisés “en Narbonnais, et dans les autres lieux de notre royaume et en quelque endroits de Septimanie”⁵⁷. À partir des années 850-860, le bloc territorial formé autour de la province ecclésiastique de Narbonne est désigné concurremment et plus confusément, du fait de ses extensions transpyrénéennes, par l'ethnonyme *Gothia*. Ce nouveau terme tend alors à se

⁵² HGL éd.Paya/réed.Lacour, 2, n°44

⁵³ *Omnibus episcopis, abbatibus, ducibus [...] seu missis nostris discurrentibus ceterisque fidelibus nostris, partibus Francie, Burgundie, Provincie, Septimanie, Italie, Tuscie, Retie, Baioarie et Sclaviniae commeantibus [...]*. Texte et traduction BRUNTERCH (J.-P.), *Archives de la France*, Fayard, 1994, p. 248-249. Je remercie Philippe Sénac d'avoir attiré mon attention sur ce précepte.

⁵⁴ TESSIER (G.), *Recueil des Actes de Charles le Chauve*, I, n°46, Paris, 1943.

⁵⁵ HGL, Ed.Paya/Réed.Lacour, 2, n°66. C'est à ma connaissance, la première occurrence du *regnum*.

⁵⁶ AUZIAS (L.), *L'Aquitaine carolingienne (778-987)*, 1937, rééd. Princi Negue 2003. Texte complet du capitulaire et traduction p. 165-167.

⁵⁷ HGL éd.Paya/Réed Lacour, n°73, p.642.

généraliser⁵⁸. Il marque désormais l'existence d'un espace spécifique et plus largement dilaté aux marges méditerranéennes de l'Aquitaine, un espace qui ne correspond à aucune organisation politique d'ensemble mais qui intègre au contraire, malgré une réelle unité culturelle des sous-ensembles composites et en mouvement permanent, un espace enfin dans lequel l'installation d'une autorité supra-comtale, par l'implantation de marquis extérieurs, a jusqu'alors échoué⁵⁹. On ne saurait affirmer que la Septimanie formée autour de sa métropole narbonnaise constitue alors un sous-ensemble organique, version spécifiquement gauloise de l'espace goth. Mais il est incontestable que le vieil *agnonem* sert encore de repère géopolitique au moment où l'affirmation des pouvoirs régionaux provoque la dislocation du royaume franc. Une lettre du pape Jean VIII évoque en 878 une *Septimaniae terram*⁶⁰ tandis qu'en 884 un acte du roi Carloman situe le comté de Razès *infra Septimaniam*⁶¹. En 888 encore, le roi Eudes qui renouvelle des privilèges et des cessions de fiefs aux moines de Saint-Martin de Mont-Redon dans le Razès situe ce monastère *in Septimania*⁶². Alors qu'une nouvelle forme d'autorité supra-comtale incarnée par Bernard Plantevelue, puis à partir de 886 par son fils Guillaume, intègre les honneurs de Gothie et Septimanie dans un nouvel espace, principauté méridionale sans nom, émerge plus distinctement le dessein d'un *regnum*. En mai 898, Guillaume le Pieux se proclame " Duc " dans une charte de Brioude qui ignore le roi Charles, tandis que Charles le Simple concède de son côté à l'un de ses fidèles, Théodose, des biens dispersés dans les comtés de Narbonne, Roussillon et Besalù et lui donne entière liberté d'achat *in toto regno Goticae vel Septimaniae*⁶³. La même formule est reprise un an plus tard dans un diplôme adressé par Charles le Simple à l'évêque de Roussillon sur

⁵⁸ Notamment dans les Annales de Saint-Bertin dont la poursuite de la rédaction est confiée à Hincmar en 861. Année 863 : *Hunfridus, Gothiae marchio* ; Année 864 : fuite du marquis Humfred en Italie ; des *missi* sont chargés de récupérer des cités et *castella* en Toulousain et *in Gothia*.

La *Gothia* se confond alors peu ou prou avec la province ecclésiastique de Narbonne dans sa nouvelle configuration qui agrège à son espace traditionnel les diocèses "catalans" du sud des Pyrénées. Michel Zimmermann a donné une première recension de ces occurrences dans la documentation locale et relevé que Charles le Chauve et Charles le Simple sont *rex Francorum atque Gothorum* dans deux diplômes adressés à l'Église d'Elne, respectivement en 858 et en 915 (DE MARCA (P.), *Marca hispanica sive limes hispanicus*, BALUZE (É.) éd., Paris, 1672, app.65 et 68. ZIMMERMANN (M.), " Les Goths et l'influence gothique... ", p.36, n°9 et 10.

⁵⁹ *Humfrid, Gothiae marchio*, franc originaire du Tyrol ou de Rhétie s'enfuit en Italie en 865, Bernard fils d'un comte de Poitiers qui reçut une partie de ses possessions, en est finalement dépouillé en 878

⁶⁰ MIGNE, Patr. Lat., t.126, n°CXXI, col.775

⁶¹ HGL éd.Paya/Réed.Lacour, 2, n°128. Quelques années plus tôt, en 877, Charles le Chauve avait cédé au comte Oliba de Carcassonne divers alleux *in Gotta...in variis comitatibus Gotiae* ; TERRIER (G.) éd., *Recueil des actes de Charles le Chauve*, Paris 1943-1956, t.II, p.457, n°428.

⁶² MAGNOU-NORTIER (É.) et MAGNOU (A.-M.), *Recueil des Chartes de l'abbaye de La Grasse*, Paris, CTHS, 1996, n°34, p. 58, abrégé par la suite RC.Lagrasse.

⁶³ ZIMMERMANN (M.), " Les Goths et l'influence gothique... ", p.41.

recommandation d'Arnuste, métropolitain de Narbonne alors à la cour⁶⁴. Une nouvelle étymologie est en place.

Guillaume règne en *princeps* dans ses *honores*, mais aux marges méditerranéennes de l'Aquitaine, Charles le Simple énonce le programme d'un nouveau royaume, un *regnum* dans lequel il conserve seul en droit les investitures. L'attention qu'il manifeste aussitôt à l'Église métropolitaine de Narbonne est un signe de cette affirmation⁶⁵. Arnuste est le grand bénéficiaire et le serviteur de cette politique. Présent à la cour en 899, il obtient des diplômes pour l'Église métropolitaine, pour celle du Roussillon, pour des proches comme Étienne qui reçoit alors un grand nombre de terres et d'églises dans les *pagi* ou *comitates* de Narbonne, Roussillon, Ampurias... Il développe une activité conciliaire régulière, aux confins du Nîmois en 897, aux portes de Narbonne en 902, à Barcelone en 906, à Saint-Thibéry dans le pays d'Agde en 907, à Jonquières en Lodévois en 909 et à nouveau en Narbonnais en 911. Il préside l'intronisation du nouvel évêque de Gérone en 908 assurant que l'élection s'est faite canoniquement par les évêques et par lui, avec l'autorisation du roi. Le concile de 909 à Saint-Vincent [de Jonquières]⁶⁶ ouvre alors le dossier des occurrences locales de ce *regnum*, que complète ensuite la documentation des années 918-975 de l'Église de Béziers et de l'abbaye carcassonnaise de Montolieu. C'est à ces occurrences qu'il faut maintenant nous attacher pour tenter d'éclaircir les contextes locaux dans la zone " gauloise " de l'espace gothique.

Au nord des Pyrénées : un regnum énonciatif, deux comtés et des vicomtes...

Les dernières décennies du IX^e s. sont essentiellement marquées dans les pays de Septimanie par l'émergence du phénomène vicomtal. D'anciennes cités antiques, pourvues d'un siège épiscopal puis d'un siège comtal au moment de l'intégration à l'*imperium*, perdent alors leur

⁶⁴ *Marc. Hisp.* p.831

⁶⁵ Dès le 1^{er} novembre 898, il confirme à l'archevêque Arnuste la jouissance et les privilèges des biens que son Église avait reçus des rois, ses prédécesseurs. Il lui fait don du fisc de *Colonicas* dans le comté de Narbonne, de l'abbaye de Cubières avec tous ses domaines dans le comté de Razès, du vieux fisc royal de Juvignac dans le comté de Substantion, et d'autres biens encore dans le comté de Nîmes dans le *suburbium* de Sauve (HGL, V, 95). L'année suivante, Arnuste qui se trouve à la cour obtient encore deux autres diplômes. L'un est adressé à tous les " marquis, comtes, ducs, viguiers..." et concerne les immunités ecclésiastiques, l'autre concerne à nouveau les domaines de l'Église. Arnuste recevait notamment l'abbaye de Saint-Étienne de Bagnols dans le diocèse de Gérone (HGL, V, c.103 et 104)

⁶⁶ Le texte (HGL, V, c.126) est incomplet. L'identification de la *villa* [Junca]rias associée à une église Saint-Vincent avec Saint-Vincent de Jonquières (en Lodévois) a été proposée par GRIFFE (É), *Histoire religieuse...*, p.124. L'auteur du dictionnaire topographique de l'Hérault ne suit pas cette proposition et penche pour Saint-Vincent de Jonquières à Poussan (34) dans le *pagus* de Maguelone, à proximité de la voie domitienne. Je suivrais plus volontiers Elie Griffe, en raison de la proximité du Jonquières lodévois avec l'abbaye d'Aniane dont le contrôle constituait un autre enjeu entre Narbonnais et clan bourguignon mais aussi parce que l'évêque Fulcran de Lodève y possédait des biens. Aucun document n'atteste cependant l'existence d'une église dédiée à Saint-Vincent dans cette *villa* lodévoise!

comte particulier, si tant est qu'elles n'en eussent jamais possédé de manière permanente⁶⁷. La normalisation administrative carolingienne devait tenir compte par ailleurs de la spécificité - sinon de l'exotisme ! - d'un territoire caractérisé par un nombre élevé de cités, qui plus est parfois proches géographiquement les unes des autres. Dès l'installation du premier comte franc par Pépin le Bref en 754, son espace de commandement fut d'ailleurs étendu à deux cités : Nîmes et Uzès⁶⁸. Le phénomène vicomtal se généralise cependant dans le dernier tiers du IX^e s. Narbonne, Nîmes, Agde et Béziers notamment n'ont plus de comtes particuliers. Cela est attesté avant 878 à Narbonne, avant 876 à Nîmes où, signe possible d'une certaine instabilité, trois vicomtes se succèdent dans le dernier quart du siècle, avant 897 à Béziers et après 872 à Agde. En Lodévois et en Uzège enfin, des vicomtes sont connus à partir des années 950-60, mais ces dynasties fragiles s'éteignent peu après l'an mil. Il est finalement piquant de constater que, lorsque le système de localisation par le *comitatus* commence à se généraliser sur ces terres, la plupart des entités territoriales désignées n'ont plus de comte particulier. Lorsque l'hérédité des charges devient manifeste, le vicomte est en quelque sorte comte de fait en son *comitatus*, comme des comtes pouvaient être princes dans leurs conglomérats territoriaux. On ne sait exactement dans quel contexte ce changement de niveau de pouvoir s'est produit dans le gouvernement des cités narbonnaises. On peut songer bien sûr à une réforme opérée en 865 lorsque l'héritage du marquis de Gothie Humfrid fut liquidé en partie au profit de Bernard de Gothie, ou encore lorsque Bernard Plantevelue récupéra le marquisat en 878, mais on ne peut exclure que le phénomène se soit aussi étiré dans le temps⁶⁹. Quoiqu'il en soit, cette situation originale constitue un premier clivage structurel de l'espace goth car dans la zone de l'ancienne *Hispania*, la structuration en comté fut plus poussée et l'ancrage des familles comtales plus solide.

Au seuil du X^e s., au lendemain de la mort de Guillaume le Pieux, ne subsistent en définitive dans la zone gauloise de la province de Narbonne que deux pôles comtaux effectifs, alors que la province comptait quatre fois plus de cités. A t-on suffisamment mesuré cette fracture ?

⁶⁷ La liste des premiers sièges comtaux de la Septimanie est déduite pour l'essentiel du diplôme de Charlemagne du 2 avril 812 qui nomme huit comtes accusés d'avoir prélevé indûment des cens sur des terres cédées à des Hispani. (HGL, II, c.73-75/MGH Capit. I, n°76). Cette liste de comtes est recoupée avec un diplôme de Louis le Pieux du 10 février 816 (HGL, II, c.109-111) qui évoque pour sa part toujours dans ce contexte aprisonnaire sept sièges comtaux. Émergent ainsi Barcelone, Ampurias, Gérone mais seulement Ruscino, Narbonne, Carcassonne et Béziers pour la partie " gauloise " de la province.

⁶⁸ *Chronique d'Uzès*, HGL, II, c.26. En 787, Nîmes et Uzès n'avaient d'ailleurs plus de comte et l'on désigna pour chacune de ces villes un *vice dominus* parmi les juges. *Nemausus et Ucessia non habuit comitem tunc preerant iudices ipsius civitatis Bivicus et Gilimirus. In Nemauso erat vice dominus Munardus filius Gilimir et in Ucessia erat vice dominus Ricardus filius Elesipio*. Nîmes ne semble dès lors plus avoir possédé de comte résident.

⁶⁹ Pour certaine cité, telle Lodève, on ne connaît aucun comte particulier avant l'émergence de vicomtes. Le cas de Nîmes semble également suggérer que l'installation d'un comte particulier fut de courte durée.

L'un de ces comtés, Substantion⁷⁰, est d'ailleurs curieusement établi dans un *castrum* à distance de l'îlot épiscopal de Maguelone et seul celui de Carcassonne en définitive s'est maintenu dans le cadre plus traditionnel d'une *civitas*. Dans ce comté charnière, détaché de la Septimanie par Louis le Pieux en 814, se fixa précocement un clan comtal gothique qui annexa le comté de Razès et finit par recueillir, on le sait, le prestigieux héritage guilhemide⁷¹. L'un et l'autre des neveux de Guillaume le Pieux décédèrent cependant sans postérité connue, en 926 pour Guillaume le Jeune et 927 pour Acfred, tandis que leur cousin, un autre Acfred, celui qui semble avoir gouverné sur place le comté ancestral, n'apparaît qu'une seule fois dans la documentation dans un acte des années 928-934. Suit un silence d'une dizaine d'années avant que ne réapparaissent de nouveaux comtes dont les noms, Roger et Arnaud, puisent dans un répertoire onomastique renouvelé, signe possible d'un changement dynastique ou du moins d'un nouveau jeu d'alliances⁷². Mais c'est surtout dans cet intervalle chronologique qu'apparaît dans la documentation locale l'une des rares occurrences du *regnum* de Septimanie en dehors des terres biterroises.

En 931, dans un échange entre l'abbé de Montolieu et Gimer, évêque de Carcassonne, les biens énumérés sont localisés *in regno Septimaniae, in comitatu Karkassense*⁷³. Gimer n'est

⁷⁰ L'histoire du comté de Substantion qui préfigure celui de Mauguio n'a guère passionné les historiens méridionaux. L'origine de ce comté demeure obscure. Elle s'inscrit pour partie dans la translation d'un premier siège comtal attaché à la cité épiscopale insulaire de Maguelone. Le siège primitif était tenu au moment de la conquête des Francs par un indigène, père de saint Benoît d'Aniane. En 819, un comte Robert doit restituer la villa de Villeneuve, pôle continental de l'îlot épiscopal qu'il tenait en bénéfice (C. Maguelone n°2). Suit un silence de près d'un siècle avant de retrouver, vers 900, une comtesse Guillemette, mère d'un comte Bernard (C. Maguelone n°3). Entretemps, émerge principalement dans les actes du cartulaire d'Aniane du dernier tiers du IX^e s., un *castrum* de Substantion, doté d'un vaste *suburbium*. Un diplôme de Charles le Simple mentionne pour la première fois un *comitatus Substantionense* en 898 (HGL, éd. Paya/Réed. Lacour, 2, n°141). À la même date est fait mention lors d'un plaid tenu aux confins du Substantionnais et du Nîmois d'un vassal d'un comte Bérenger (C. Nîmes, n°8). Il faut attendre encore un siècle pour retrouver, en 980, deux comtes Bérenger et Bernard agissant en Substantionnais (LIM, n°376). Mais la première occurrence associant le titre comtal à la localité de Substantion date seulement de 1025 ! On a supposé des relations possibles de cette maison avec les vicomtes de Lodève et de Millau, mais beaucoup reste à faire. Un lien avec les "Bérenger" d'Italie est peut-être à envisager. La dynastie change de titre au profit de Mauguio dans les deux dernières décennies du XI^e s. : SCHNEIDER (L.), "Dans l'ombre de Montpellier. Espace, pouvoirs et territoires dans le *pagus* de Maguelone durant le haut Moyen Âge" dans VIAL (J.), *Le Montpelliérais (Hérault 34-3), Carte Archéologique de la Gaule 34-2*, Académie des Inscriptions et Belles Lettres, Paris, 2003, p.98-112 et SCHNEIDER (L.), "Cité, *castrum* et "pays" : espace et territoires en Gaule méditerranéenne durant le haut Moyen Âge. L'exemple de la cité de Nîmes et du *pagus* de Maguelone (V^e-XI^e s.)", dans CRESSIER (P.) éd., *El Castillo y La Ciudad. Espacios y Redes (ss.VI-XIII), Actes du colloque Castrum 8*, Baeza, Espagne, 25-28 sept., 2002, Madrid, Casa de Velazquez (sous-presse).

⁷¹ LAURANSON-ROZAS (C.), "Les Guillelmides : une famille de l'aristocratie d'empire carolingienne dans le Midi de la Gaule (VIII^e-X^e siècles)" dans MACE (L.) éd., *Entre histoire et épopée...*, p.45-81, ici p.76.

⁷² Sur la solution de continuité de la dynastie comtale voir en dernier lieu les perspectives développées par Hélène Debax et Franck Pontiers, qui évoquent le comté de Carcassonne comme un "centre de gravité d'une zone de résistance à la puissance raimondine". DEBAX (H.), PONTIES (F.), "Saint Hilaire, saint Saturnin et Roger. Un réseau guilhemide dans le comté de Carcassonne au X^e siècle", dans MACE (L.) éd., *Entre histoire et épopée...*, p.117-133.

⁷³ HGL, éd. Paya/réed. Lacour, 3, n°10. L'acte est daté en fonction de l'ère chrétienne et non par celui d'un règne.

pas un inconnu. Il était présent en 909 au concile de Saint-Vincent où Arnuste, en prince métropolitain, semble avoir esquissé les contours d'un programme provincial permettant de s'arrimer à un nouvel ordre politique. La reconnaissance de ce *regnum* n'avait-elle pas d'ailleurs été préfigurée par Charles le Simple lui-même? Après l'assassinat d'Arnuste et le déchaînement des violences qui s'ensuivit, l'évêque Gimer de Carcassonne, comme d'ailleurs Réginard, son homologue de Béziers lui aussi présent au concile de 909, ne portent-ils pas l'héritage de ce programme ? Donne-t-on dans cette optique une lecture institutionnelle forcée à ces modestes locutions ? Rien n'est moins sûr car le corpus rassemblé paraît bien présenter quelques cohérences, pourvu que l'on s'intéresse à l'examen des situations locales, celles qui nous montrent maintenant avec un peu plus de consistance les agissements de la noblesse provinciale, celle qui n'appartient plus à cette *Reichsaristokratie* dirait Christian Lauranson-Rosaz. Cette mention sèche de 931 replace distinctement le comté de Carcassonne dans un horizon géopolitique septimanie et non plus aquitain ou toulousain, ceci une quarantaine d'années avant que les affrontements militaires entre la maison comtale carcassonnaise et les Raimondins ne laissent plus guère d'ambiguïté⁷⁴. Dans le second quart du X^e s., la résistance à l'expansion toulousaine passe aussi par une guerre des mots et des titres qui fonde l'étiologie des nouvelles légitimités régionales. L'émergence d'un *regnum* de Septimanie, dès l'époque de Guillaume le Pieux, peut-être à l'initiative d'Arnuste, prince métropolitain de Narbonne, semble avoir offert après la mort du duc un nouvel ordre politique intérieur, inscrit dans une idéologie légitimiste, un ordre dans lequel pouvaient s'arrimer les résistances locales, les alliances et une sorte d'irrédentisme territorial des clans aristocratiques locaux fixés dans les vieilles villes de la province. A l'inverse, le fer de lance de la stratégie d'expansion des Raimondins en terre méditerranéenne se forgeait quant à lui sur un autre concept politique dont la réalité était cependant nettement moins circonscrite. La Gothie, concept auquel était attaché leur titre de marquis⁷⁵, demeurait non seulement une structure intermédiaire entre

⁷⁴ DEBAX (H.), *La féodalité languedocienne (XI^e-XII^e s.)*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, Collection Tempus, 2003, p.34-35 et DEBAX (H.) et PONTIES (F.), "Saint-Hilaire...", p.125-127.

⁷⁵ Les historiens considèrent généralement que Guillaume le Pieux ou son neveu carcassonnais Guillaume le Jeune avaient donné la Gothie aux comtes de Toulouse. AUZIAS (L.), *L'Aquitaine...*, p.326, n°7 : "On admet en général que la Gothie passa aux mains des comtes de Toulouse dès 918, dès la mort ou même avant la mort de Guillaume le Pieux, mais on tire cette conclusion d'un seul acte du 16 juin 918 ou 919, relatant un plaid tenu à Alzonne près de Carcassonne, par devant l'évêque de Toulouse assisté d'un *missus* de Raymond, comte de Toulouse et marquis du consentement du comte Eudes, son père". En dernier lieu voir les remarques et développements de Christian Lauranson-Rozas, "Les Guillelmides...", p.45-81 : "La vie d'Eudes de Cluny nous donne confirmation que Guillaume le Pieux tenait la Gothie (*Vita Odonis*, I.5 : *eo tempore Aquitaniam Gothiamque suo jure tenebat*). C'est donc son neveu qui la cède à Raimond" p.77 n°145; AUZIAS (L.), *L'Aquitaine...*, "Le comte Raymond souscrit une charte en qualité de comte et marquis de Gothie (HGL, IV, p.25 et V, n°49) et la même année, il chasse les Hongrois de Gothie" (*Chronique de Nîmes*, MGH, Script., t.III, p.219; FLODOARD, *Ann., ad an.924*).

royaume et comtés, mais elle reposait aussi sur une fusion incomplète des anciennes provinces de Narbonne et Tarragone. L'odéissance des évêchés d'outre Pyrénées à la métropole narbonnaise et leur structuration n'allaient pas de soi et demeuraient dans l'attente d'une " impossible restauration " ⁷⁶. Royaume septimanien soumis à un roi lointain servant de cadre identitaire aux forces locales face à l'hégémonie toulousaine d'un côté et mémoire commune d'une " nation gothique mi-hispanique mi-gauloise " de l'autre, telle pourrait être finalement la dialectique des contradictions autour desquelles commencèrent de se déchirer les magnats méridionaux du X^e s.

Revenons dès lors aux premières occurrences du *regnum* de Septimanie livrées par la documentation biterroise pour tenter d'éclaircir l'un de ces contextes locaux, cette fois-ci au niveau vicomtal.

L'horizon biterrois : évêques et vicomtes.

Le concile de Saint-Vincent réunissait en 909 auprès d'Arnuste dix évêques venus de Septimanie, d'Espagne et de Provence : Hubert de Nîmes, Réginard de Béziers, Augier de Lodève, Gimer de Carcassonne, Gérard d'Agde, Gontar de Maguelone, Natige d'Urgell, Réginard de Cavaillon et Benoît de Fréjus. Est-ce là, autour de la réconciliation avec le comte Sunyer d'Ampurias-Roussillon, le contour des alliances qui devait constituer le socle de ce *regnum* de Septimanie, un royaume que réinterprétait d'ailleurs Arnuste puisque celui-ci était exclusivement septimanien et non plus goth et septimanien ? La plupart des évêques présents avaient déjà siégé dans des conciles antérieurs, Augier, Gontar, Réginard de Béziers, Gimer, et Nantige étaient présents à Saint-Thibéry en 907, Nantige et Rainard/Réginard de Cavaillon à celui de Barcelone en 906 et dans un concile antérieur se trouvaient encore Amiel d'Uzès et Gérard d'Agde ⁷⁷. Les seuls hommes nouveaux sont Hubert de Nîmes et Benoît de Fréjus. Les absents sont l'évêque d'Elne et celui de Gérone, ceux qui précisément se trouvaient dans la zone comtale de Sunyer ! La présence de deux évêques provençaux mérite quant à elle une attention particulière. Cela n'est pas une nouveauté car d'autres évêques provençaux non nommés avaient déjà assisté au concile d'Azillan de 901, aux côtés de l'archevêque d'Arles

⁷⁶ Henri Dolcet a donné un tableau récent des différentes hypothèses avancées ; DOLCET (H.), *Frontière et pouvoir en Catalogne médiévale. L'aristocratie dans l'ouest du comté de Barcelone (début X^e -milieu XII^e s.)*, thèse dactylographiée, Toulouse-Le Mirail, 2004, p. 71-84.

⁷⁷ Au seuil du X^e s., le réseau des évêques du métropolitain de Narbonne était cependant en grande partie renouvelé. Depuis le concile de Port en 897, première assemblée provinciale convoquée par Arnuste, les sièges de Carcassonne, Béziers, Agde, Nîmes et Maguelone étaient occupés par de nouveaux évêques. Seuls *Amélius* d'Uzès et *Servus Dei* de Gérone étaient, semble-t-il, en place avant l'élection du métropolitain.

Rostaing. De même, Rainard/Réginard de Cavaillon avait curieusement assisté à celui de Barcelone en 906, alors même qu'aucun évêque de la Narbonnaise traditionnelle n'avait fait le déplacement. Rainard/Réginard de Cavaillon est par ailleurs un homonyme de Réginard de Béziers son contemporain. Simple coïncidence ? Elle s'ajoute pourtant à d'autres coïncidences de ce genre on l'a vu. Jean-Pierre Poly les a déjà soulignées, montrant l'existence de liens multiformes entre les Rainard, vicomtes et évêques de Béziers, l'Uzège et la Provence, peut-être par la voie d'une parenté avec la première souche comtale de Provence ouverte par Roubaud et ses fils Boson et Guillaume⁷⁸. Revenons également sur le contexte qui fait intervenir l'archevêque Rostaing jusqu'aux portes de Narbonne. Un acte d'Aniane daté de la deuxième année du règne de Charles précise, on l'a vu, qu'il était aussi abbé de ce monastère dans les dernières années du IX^e s.⁷⁹. Par quel biais ? En 921, un acte du roi Louis l'Aveugle confirme bien Rostaing à la tête des abbayes d'Aniane, Goudargues et Cruas, en vertu d'une concession antérieure du roi Boson, son père, mais le diplôme en question ne mentionne que Cruas⁸⁰ ! Comment Boson aurait-il pu d'ailleurs disposer d'une abbaye septimanienne ? Le comté de Substantion, qui émerge au cours du dernier tiers du IX^e s. a-t-il été donné aux Bourguignons de Provence ou aux Bérenger d'Italie lorsque le Nîmois est lui-même passé dans la sphère toulousaine⁸¹ ? Une piste passe à nouveau par l'Uzège où se trouve le monastère de Goudargues, premier sanctuaire méridional associé à la mémoire de Guilhem de Gellone et à Aniane⁸². À l'assemblée de Mantaille en 879, Rostaing est présent mais aussi un évêque d'Uzès nommé *Gualafridus*. C'est, à vrai dire, le seul évêque " narbonnais " de la rive droite du Rhône qui participe à l'élection de Boson⁸³. Son successeur *Amelius* avait par

⁷⁸ POLY (J.-P.), *La Provence...*, p.33. Claudie Duhamel-Amado verse au dossier des pièces du Cartulaire du Chapitre d'Agde du X^e s. qui montrent des liens entre des alleutiers de l'Agadès et de Provence (mention d'un Roubaud), mais demeure plus sceptique sur le dossier de la tour de la villa de Caux cédée par un *Rainaldus*, frère de l'évêque d'Uzès Amiel à l'Église d'Uzès ; DUHAMEL-AMADO (C.), *Genèse des lignages méridionaux...*, p.368-370.

⁷⁹ C.An., n°113 ; Il paraît avoir succédé peu avant 900 à un certain *Gilmundus* abbé nommé dans une charte datée de la troisième année du règne du roi Eude C. An., n°318.

⁸⁰ POUPARDIN (R.), *Recueil des actes des rois de Provence (855-928)*, Paris, 1920, n°59. Un acte de Boson fait effectivement état du don du monastère de Cruas dans le comté de Vivarais (ARP, n°21) mais aucune allusion n'est faite à Aniane et Goudargues.

⁸¹ L'insertion des Raimondins en Nîmois, entre les terres des comtes d'Auvergne et des rois de Provence/Italie est troublante. Elle relève d'un échiquier politique particulièrement complexe dans lequel se place également la restauration du comté de Maguelone/Substantion tenu à la fin du IX^e s. par des Bernard et Bérenger, noms transmis jusqu'à la fin du X^e s. ; DEBAX (H.) et FRAMOND (M. de), *Les comtes de Toulouse aux X^e et XI^e siècles et leurs lieux d'inhumation*, dans CRUBEZY (É) et DIEULAFAIT (Ch.) dir., *Le comte de l'An Mil, Aquitania*, supplément n°8, 1996, p.14-15.

⁸² Un diplôme de Louis le Pieux en faveur d'Aniane rappelle que le comte Guilhem avait fondé puis cédé la *cella* de *Casa Nova* à Charlemagne. Associée par l'empereur à Goudargues, l'ensemble est ensuite uni au patrimoine d'Aniane par Louis le Pieux en 815 (C.An., n°12).

⁸³ On doit noter cependant la mention d'un *Richardus Agatensis episcopus* que R. Poupardin corrige en *Aptensis* ne voyant pas de relation entre Agde et Boson. R..Bautier *a contrario* tient la souscription de l'évêque d'Agde

ailleurs reçu en 896 pour son Église un premier diplôme du roi de Provence Louis, fils de Boson. En 903, grâce à l'entremise du comte Teutbert⁸⁴ et d'un certain Walo, il recevait encore du roi Louis la cour de *Fretus* avec son église Saint-Rémi dans le comté d'Avignon, comté dans lequel quelques années plus tôt l'évêque de Béziers s'était dessaisi des biens de son Église au profit de Rainard, vicomte de Béziers. *Amelius*, présent aux côtés de l'archevêque de Narbonne en 909, n'en était donc pas moins engagé dans la fidélité du roi de Provence et développait ses propres réseaux aux marges orientales de la Septimanie⁸⁵.

Depuis la mort de Boson et celle de Bernard Plantevelue, un reclassement aristocratique s'opérait. Les anciennes alliances se reconstituaient sur de nouvelles bases, prenant appui sur ces forces locales que la documentation ne laisse pas voir avec aisance, de sorte qu'il convient de se départir sans doute d'une vision trop homogène des groupements de parentés⁸⁶. Or l'un de ces revirements notoires fournit une grille d'analyse possible à nos affaires biterroises ! Il concerne précisément celui du mariage, vers 897⁸⁷, de Guillaume le Pieux avec Engelberge, fille de Boson et sœur de Louis l'Aveugle. Ce contexte serait susceptible d'expliquer en partie la pénétration provençale dans la partie orientale de la Septimanie en Uzège bien sûr, mais aussi dans le "nouveau" comté de Substantion - associé à l'abbaye d'Aniane -, où encore à Agde où se trouvent en 898 un évêque Boson et un nouveau vicomte également nommé Boson⁸⁸ (le même ?) qui a établi un double gouvernement sur les cités d'Agde et de Béziers.

pour vraisemblable. BAUTIER (R.-H.), "Aux origines du royaume de Provence. De la sédition avortée de Boson à la royauté légitime de Louis", *Provence historique*, fasc. XXIII, 1973, p.41-68, ici p.51. On ne peut manquer en effet de relever ces curieuses coïncidences entre Biterrois/Agadès et Provence dans les dernières décennies du IX^e s. : mention d'un évêque Boson à Agde en 897, mention d'un vicomte Boson de Béziers et Agde et implantation de Saint-Nazaire de Béziers dans le comté d'Avignon avant 897 (à Tavel sur la rive droite du Rhône aux confins rhodaniens de l'Uzège). La tradition manuscrite des actes de l'assemblée de Mantaille a été établie par POUPARDIN (R.), "Le texte des actes du concile de Mantaille", dans *Le royaume de Provence sous les Carolingiens (855-933?)*, Paris, 1901, p.320-323. Sur les relations entre Boson et les différents prélats présents au concile voir également le corpus rassemblé par CARTRON (I.), *Peregrinationes et congregatio Sancti Filibertii. De l'Aquitaine à la Provence : la genèse du réseau monastique de saint-Philibert du IX^e au XI^e s.*, thèse nouveau régime, 3 vol. dactyl., Université d'Aix-Marseille, 1998, p. 624-629.

⁸⁴ARP, n°43 et HGL, éd.Paya/Réed Lacour, n°150 (903) *Teutbertus comes et Walo vir sternuus nostri dilectissimi fideles*. Un Teutbert avait reçu en 902 de Louis l'Aveugle l'abbaye d'Ambierle dans le Forez "à la prière de Guillaume duc et marquis" (ARP, n°41). Le comte Teutbert aurait été comte d'Avignon et maître de la Provence au seuil du X^e s. pour RICHE (P.), *Les Carolingiens. Une famille qui fit l'Europe*, Hachette, Paris, 1983, p.219. "C'est un Viennois, nouveau comte de Provence qui apparaît en 890 au plaid de Varennes aux côtés de Louis l'Aveugle et que l'on suit jusqu'en 908. Il tient les fiefs marseillais et l'Église d'Apt" selon Jean-Pierre Poly, *La Provence....*, p.37, 42, 45 et 79.

⁸⁵ Dans la charte impériale de 903, Amélius est *fidelis noster episcopus* (ARP, n°43, et n°34 pour l'acte de 896)

⁸⁶ L'appartenance à une parenté n'induit pas toujours des actions concertées. Dans le cas des Bosonides ou des Bourguignons voir BOUCHARD (C.), *The Bosonids or Rising to Power in the Late Carolingian Age*, French Historical Studies, 1988, p. 407-408.

⁸⁷ HLAWITSCHKA (E.), *Exhurs II, Schriften der Monumenta germanibae Historica*, Deutsches Institut für Erforschung des Mittelalters, t.21, p.243. Avant mai 898 pour Christian Lauranson-Rozas, "Les Guillelmides...", p.70-71.

⁸⁸ Boson est aussi le nom de l'unique fils de Guillaume le Pieux. Inversement, Guillaume est un nom récurrent dans la première famille des comtes héréditaires de Provence.

Au niveau local, au cœur de cette réconciliation apparente des grands *principes* se trouvent les alliances des Rainard du Biterrois et de l'Agadès autour des années 888-910, des alliances matrimoniales que l'on ne peut guère supposer qu'aux détours d'hypothèses bridées par les limites de la documentation. Un point au moins se dégage cependant avec un peu plus de clarté. Durant tout le premier tiers du X^e s., l'évêque Réginard de Béziers demeure au cœur du dispositif des pouvoirs locaux face ou aux côtés (!) d'un autre évêque, Amiel d'Uzès, chef d'un clan parallèle enraciné lui aussi dans les terres agathoises et peut-être aussi en Carcassonnais⁸⁹. Amiel avait d'ailleurs pour frère un nommé *Rainaldus* et celui-ci tenait de leurs parents, avant 910/911, une tour dans la *villa* de Caux, à proximité du vieux *castrum* de Mèze, dans le *comitatus* d'Agde⁹⁰. L'activité conciliaire que développait Arnuste paraît s'inscrire dans cette réconciliation tactique qui reposait sur des bases biens fragiles. En 909, l'archevêque de Narbonne l'avait aussi ancrée dans la perspective de ce nouveau *regnum* de Septimanie, un sous-royaume décentralisé de la *Francia* de l'ouest dont il donnait la première occurrence régionale. Ce royaume improbable affichait sans doute la reconnaissance d'un particularisme, mais il représentait aussi et surtout un nouveau dispositif, une sorte d'écran permettant à Charles le Simple, grâce à l'égide du métropolitain de Narbonne fidèle à la royauté sacrée carolingienne, d'exercer, en droit, un contrôle théorique sur les *honores* et les églises qui n'avaient pas encore fait l'objet de dons par son prédécesseur. Car dans cette province périphérique du *regnum* de *Francia*, l'inflation des titres nourrissait désormais d'âpres compétitions et accentuait la dissémination du pouvoir royal⁹¹. Le recours à un

⁸⁹ En 908 (HGL, V, n°119) un *Amelius* intervient aux côtés d'un abbé Boson en faveur de l'abbaye de Montolieu dans le Carcassonnais.

⁹⁰ *C. Gel.*, n°279. Rainald et son épouse Agilburgis cèdent à l'Église d'Uzès et à son évêque Amélius, frère du disposant, des biens dans les comtés d'Uzès et d'Agde. L'acte dont l'eschatocole porte mention de la dixième année du règne de l'empereur Louis a été daté de juin 824 par les éditeurs du cartulaire qui suivent la tradition des bénédictins et identifient Louis avec Louis le Pieux. Jean-Pierre Poly considère que l'empereur Louis n'est autre que Louis l'Aveugle et corrige la date en 910 (*La Provence...*, p.21). Claudie Duhamel-Amado (*Genèse des lignages...*, p. 368-370) demeure plus sceptique, tandis que Pierre Chastang (*Lire, transcrire...*, p.217) plaide pour 910/11. Je souscrirais plus volontiers à l'hypothèse de Louis l'Aveugle aux motifs que la mention d'une tour dans le cadre d'une *villa* en 824 paraît plutôt invraisemblable, de même qu'une localisation par le *comitatus*.

⁹¹ À la veille du concile de Saint-Vincent, lors de l'élection de Guigues sur le siège épiscopal de Gérone, Wifred (Guifred Borell, comte de Barcelone-Gérone-Ausone, 897-911) est *princeps maximus marchio* (HGL, V, c.124). En 906 au concile de Barcelone, il est *princeps et marchio* (HGL, V, c.114-118). En 918 au plaid d'Alzonne sur les marges du Toulousain et du Carcassonnais, Raimond est *comite Tolosae civitatis et marchio per consensu odone comite genitore suo* (AUZIAS (L.), *L'Aquitaine...*, p.453, n°7 et HGL, V, c.137-140). Guillaume le Pieux est "duc", on le sait dans une charte de Brioude de mai 898 (SJB, n°309) et il est dit en 919 dans un diplôme de Charles le Simple en faveur de Narbonne *magni marchioni*" (LAUER (Ph.), *Recueil...*, n°102). Au seuil du X^e s., l'un des plus bels exemples de cette dissémination des pouvoirs en voie de territorialisation est sans doute celui qui s'est produit dans l'espace de la cité de Nîmes. En Uzège s'affirme la puissance de l'évêque Amiel entré dans la fidélité de Louis l'Aveugle. Il s'affronte sur le littoral autour de Saint-Gilles avec l'évêque de Nîmes. Dans la cité elle-même résident des vicomtes d'un comte Raimond, dans l'arrière pays autour du *castrum* d'Anduze s'affirment des vassaux de ce même comte (les futurs "marquis" et "satrapes" d'Anduze/Sauve) mais vers l'ouest émerge autour du *castrum* de Substantion un nouveau pôle comtal, où se trouve peut-être ce

regnum de Septimanie et non de Gothie enfin réaffirmait plus clairement la position de Narbonne et de son prince archevêque dans la tradition de capitale et de grande métropole ecclésiastique qui était la sienne. On connaît la suite : le brutal assassinat d'Arnuste en 912, ouvre dans la violence une grave crise de succession. Réginard de Béziers et l'évêque d'Urgell, nous dit-on, trouvèrent l'archevêque horriblement mutilé⁹² mais ne purent rien faire pour le sauver. Il mourut dans leurs bras. Faut-il y voir un symbole pour le règlement de sa succession ? C'est Amiel, fidèle du roi Louis, qui est cependant le plus prompt à réagir. Fort du soutien de Rostaing, vicaire des Gaules, métropolitain d'Arles et abbé d'Aniane, il fait élire son propre neveu Gérard dans la cité d'Agde⁹³, sans attendre le jour qui avait été fixé pour l'élection et l'assemblée générale de tous les évêques de la région argumente le parti adverse. Ainsi à Narbonne, est élu peu de temps après un autre archevêque, l'abbé Agio de Vabres, monastère dont il a donné lui-même un récit des origines en le plaçant dans le cadre de la *monarchia Tolosana* du marquis Raimond⁹⁴. Cette "monarchie" sonne dans la bouche d'Agio comme une réponse au *regnum* septimanien d'Arnuste ! Gérard et les siens s'emparent quant à eux par la force de Narbonne et les violences décrites par Jean-Pierre Poly, du point de vue provençal, se déchaînent. En 914, une lettre du pape Jean X dénonce l'intrusion de Gérard. Elle est adressée à onze évêques mais ignore ceux d'Uzès et Maguelone⁹⁵. Réginard de Béziers est nommé le premier, juste avant un évêque de Toulouse. C'est à nouveau un signe clair que le parti d'Agio s'était formé dans le cadre d'une (nouvelle ?) alliance avec les Toulousains. Est-ce là, après le mariage de Guillaume le Pieux avec la sœur de Louis l'Aveugle, un nouveau virage des grandes alliances guilhemides, laissant se déchirer sur place des pouvoirs vicomtaux récents, encore mal stabilisés ? On aurait tendance à le croire. Autour

comte Bérenger qui se fait représenter par un de ses vassaux à un plaid tenu en 898 aux confins du Nîmois (C. Nîmes, n°8). La cohésion du *comitatus* de Nîmes est bien illusoire !

⁹² L'épisode a été exhumé par GRIFFE (É.), *Histoire religieuse...*, p.124 qui se fonde sur l'analyse d'une lettre adressée au pape Anastase III par les évêques de la province donnée en 1633 par G. DE CATEL dans ses *Mémoires de l'Histoire du Languedoc*, Toulouse, 1663, p. 574.

⁹³ L'affaire n'est pas très claire. Gérard, neveu d'Amiel, fait archevêque par Rostaing, est-il le même que Gérard évêque d'Agde qui assista au concile de Saint-Vincent en 909 et qui demeure évêque d'Agde jusqu'en 922 (CC.Agde n°223 et 224) ? L'homonymie est troublante ! Gérard *indignus archiepiscopus* est encore en vie en 945 lorsqu'il offre à Cluny (Cluny n°724). Il est peut-être le fils de *Rainaldus* (frère d'Amiel) et d'Agilburgis qui donnèrent vers 910/911 la tour agathoise de Caux à saint Teuderit et à son évêque Amiel ? Les transferts d'autorité et de contrôle de ces premières *turres* languedociennes ancrées au cœur de riches domaines au rivage de la Méditerranée semblent avoir constitué un enjeu local primordial dans la consolidation des premiers pouvoirs vicomtaux.

⁹⁴ FOURNIAL (É.), *Cartulaire de l'abbaye de Vabres au diocèse de Rodez*, Archives Historiques du Rouergue XXI, 1989, n°1,3 (Prologue). Le récit attribué à Agio ouvre le cartulaire. Les autres chartes de Vabres le mentionnant sont de 861-862.

⁹⁵ *Gallia Christiana*, t.VI, c.14-15 et HGL, V, c.132-133. L'absence de l'évêque de Maguelone renvoie une fois de plus à la situation politique oubliée du comté de Substantion entre Nîmois/Uzège et Lodévois/Biterrois/Agadès.

d'Agde, Béziers, Aniane et Gellone cependant, les cartulaires locaux ne conservent aucune mémoire directe de ces événements. Pire, ils paraissent se taire ! Seul l'acte n°17 du Livre Noir fait ressurgir, quelques années plus tard, quelques mois seulement après la mort de Guillaume, le 18 octobre 918, ce *regnum* de Septimanie et évoque pour la première fois un *comitatus* biterrois territorialisé. On retiendra surtout pour notre propos que la conscience d'un royaume septimanien semble désormais perçue à l'échelon local par le prêtre qui rédigea la charte. À Agde, le cartulaire du chapitre conserve pour sa part le souvenir d'une double succession en agençant deux actes de 922. Succession épiscopale tout d'abord. Un acte est du 15 mars et porte mention de l'évêque Gérard (l'archevêque indigne ?), l'autre est du 18 novembre et fait apparaître le nouvel évêque Étienne. Succession royale d'un pouvoir central désorganisé par des intrus ensuite car l'acte du 18 novembre est daté de la " première année du règne frauduleux de Robert " tandis qu'un *Rainardus* souscrit. Autour d'Agde et de Béziers, la fidélité à un roi carolingien sacré est clairement affichée !

Deux ans plus tard, c'est un acte de 924 conservé dans un "Cartulaire des évêques d'Agde" qui apporte d'autres éléments. Il met bien curieusement en scène non pas Etienne, le prélat agathois dont on vient de parler, mais Réginard, évêque (de Béziers), sans précision de siège toutefois. Celui-ci reçoit alors d'un certain Roland et selon la procédure salique d'un *andelangus*, plutôt rare dans ce secteur, une tour dans la *villa* des Onglous. La fortification n'est pas localisée mais on peut la situer aujourd'hui auprès de l'étang du Bagnas, non loin de la cité d'Agde et de la tour de Caux, dans le pays d'Agde donc. Souscrivent un comte (!) *Teudonici* et un *Odo*. Près de dix ans après l'assassinat du métropolitain, Réginard a non seulement traversé la crise de cette terrible succession mais c'est autour de lui que s'organisent désormais les nouveaux pouvoirs. Roland qui tient la tour des Onglous n'est pas un inconnu. C'est un personnage local, sans doute le même que celui qui souscrivit, six ans plus tôt l'acte de Saint-Jean d'Aureilhan, aux portes de Béziers. C'est probablement un Franc aussi si l'on se fie à la procédure de la mutation du bien réalisée par un *andelangus*⁹⁶. Voilà surtout après la tour de Caux que tenait *Rainaldus*, frère d'Amiel, en 910/911, une nouvelle fortification de l'Agadès inscrite dans un centre rural. On doit noter avec force combien tout cela est particulièrement précoce. Le transfert d'autorité sur la tour des Onglous représente là encore un enjeu local d'importance, même si l'on ne parvient pas à en décrypter la signification exacte : réparation ? volonté de neutraliser un enjeu dans une réorganisation des pouvoirs après la crise de succession narbonnaise... ? Une piste, fragile, s'offre néanmoins.

⁹⁶ CE.Agde n°27. Je remercie chaleureusement Pierre Chastang de m'avoir apporté des éclaircissements sur les actes de ce cartulaire, notamment sur la saisine par *andelangus*.

Roland, un nom rare dans cette région, était aussi vers 861-869 celui du véritable fondateur du monastère de Vabres, celui du moins qui avait cédé les lieux où s'installèrent les moines, et qui avait gouverné ce monastère avant Agio, ce qui est en contradiction partielle avec le récit des origines attribué à ce même Agio⁹⁷. Ce Roland de Vabres avait surtout pour parrain Raimond, comte et marquis de Toulouse et l'un de ses oncles se nommait également Roland. Maigre indice ! La coïncidence par le biais de Vabres, qui nous ramène à la crise de la succession archiépiscopale est néanmoins troublante. Le Roland possesseur de la tour des Onglous s'inscrivait-il dans la parenté de ceux du dernier tiers du IX^e s. et donc dans la sphère des pouvoirs francs raimondins ? Était-il venu s'implanter en Biterrois et Agadès au moment de l'installation d'Agio à Narbonne ? Cela n'est pas impossible si l'on considère que les Raimondins ont conservé la position de Pallas dans ce secteur de l'étang de Thau, secteur qui cristallise autour de Caux, Pallas, Loupian et Poussan les principaux enjeux locaux de la noblesse régionale jusqu'au seuil du XI^e s. Que Réginard, un homme désormais âgé, intervienne hors de son diocèse aux côtés d'un nouveau vicomte et d'un puissant personnage pour recevoir une fortification, serait peut-être le signe d'un apaisement et d'une réorganisation des pouvoirs locaux. Peut-être au profit des Rainard du Biterrois contre la branche bosonide de l'Agadès car celle-ci disparaît de la documentation ?

L'évêque Réginard décède une dizaine d'années plus tard, en 933. Parmi ses cinq aumôniers se trouvent à nouveau un *Teudo* et un *Odo*, cette fois-ci vicomtes tous deux, un prêtre Jean, (c'est un prêtre Jean qui avait rédigé l'acte de 918) et un *Walcherius* (un *Walcharius* tenait une part de la *villa* d'Aspiran du vicomte Rainard en 897). Les biens que distribuent ces hommes selon les volontés du défunt sont à nouveau situés " dans le royaume de Septimanie et le comté de Béziers ". L'acte est daté de la quatrième année du règne de Raoul après la mort du roi Charles⁹⁸. L'idée d'un royaume de Septimanie survit donc dans les milieux vicomtaux et épiscopaux d'Agde/Béziers, Narbonne et Carcassonne, après la mort de Charles le Simple.

L'exécution testamentaire de Réginard figure par ailleurs au même folio (159v°) du Livre Noir qu'une donation de Pons, comte et marquis, datée de la première année après la mort du roi Raoul. Y souscrivent les vicomtes Ato et Jonus. Cette donation de 937 est la seule

⁹⁷ FURNIAL (É.), *Cartulaire de l'abbaye de Vabres...*, p. 4-6 et charte n° 23 (861) . Il est par ailleurs abbé dudit monastère en 869 dans un acte de Charles le Chauve (n°4).

⁹⁸ LN., n°19 et fol.159 v° et HGL, V, 161. Claudie Duhamel-Amado a proposé d'identifier le vicomte Odo de cet acte avec Odo vicomte de Narbonne, fils de d'Arsindis et de Franco. DUHAMEL-AMADO (C.), *Les lignages...*, p.373. On suppose que *Teudonici comes/Teudo vicecomes* possédait le commandement d'Agde/Béziers.

offrande de la maison de Toulouse à la cathédrale de Béziers que conserve le Livre Noir⁹⁹. Au seuil du second tiers du X^e s., elle marque désormais l'un des derniers liens du Biterrois avec les Raimondins. Le cartulaire se tait d'ailleurs jusqu'à la fin des années 950¹⁰⁰, peu ou prou jusqu'à l'épiscopat de Bernard qui, on l'a vu, tenait également l'abbaye d'Aniane. En 969, il est le premier nommé aux côtés de la vicomtesse Garsinde et d'un nouvel Alchier parmi les cinq exécuteurs testamentaires d'un deuxième vicomte Réginard et les biens offerts sont à nouveau situés *in regno Septimaniae, in comitatu Biterrense*. Le milieu vicomtal biterrois et l'évêque Bernard, plus d'une génération après l'évêque Réginard du premier tiers du X^e s. et plus de cinquante ans après la disparition de l'archevêque Arnuste, transmettent la mémoire de ce *regnum*. Et cette mémoire paraît être plus précisément celle des Rainard, première branche vicomtale de Béziers qui est parvenue à ancrer sa domination en s'appuyant d'entrée de jeu sur la fonction épiscopale. Entre les deux vicomtes Rainard/Réginard, décédés pour l'un en 897 et pour l'autre en 969 s'intercalent un évêque Réginard et les trois premières occurrences biterroises du *regnum* de Septimanie. Ces trois occurrences semblent indiquer que ce groupe de parents a poursuivi un même but : asseoir l'autonomie et l'identité d'un pouvoir nobiliaire local dans une tradition politique et idéologique carolingienne. En sus du cadre général que fournissait ce *regnum* décentralisé, ce pouvoir structuré par la parenté s'affichait également dans une certaine dimension sacrale. Un Rainard avait été évêque de la ville pendant plus de trente ans et un autre Rainard avait tenu l'abbatiate anianais durant le dernier tiers du Xe s. En 977, la première offrande d'un vicomte biterrois à Saint-Nazaire était d'ailleurs destinée à fournir les revenus qui devaient permettre une réfection matérielle de la cathédrale¹⁰¹.

La dernière occurrence biterroise du *regnum* date quant à elle de 975. La formule est utilisée lors d'un échange avec l'évêque Bernard. Elle a peut-être alors quelque chose de dérisoire au regard des légitimités prestigieuses qui feignent de l'ignorer. Lorsque la comtesse Berthe, nièce du roi Hugues d'Arles et épouse de Raimond, comte et marquis, fait don en 961 de quelques unes de ses *res proprietatis* au monastère de Montmajour, ses biens situés à l'est du Rhône sont *in regno Provinciae*, tandis que ceux de la rive droite dans le comté de

⁹⁹ HGL, V, c.176. *Hic est andalagus donationis vel traditionis quem fecit Poncio comes et marchio de alodem suum [...] S. Garsindis qui hunc andalancum fecimus et firmare regovimus*. La saisine rappelle celle de Roland en 924 à la tour des Onglous.

¹⁰⁰ À l'exception d'un acte de 946 (n°23), testament d'un abbé Grégoire qui introduit Saint-Nazaire dans la *villa* d'Esclatien. Cette donation *pro anima* enregistre aussi la mémoire des parents de l'abbé Grégoire, Aldo et Aimilde. Quelques années plus tard un Aldo *qui vocant Baroncello*, proche du milieu vicomtal narbonnais joue également un rôle dans l'affaire des reliques de Saint-Majan. COLIN (M.G.), SCHNEIDER (L.) et VIDAL (L.), "Roujan-Médilium...".

¹⁰¹ LN, n°39, p.38-39.

Substantion et jusqu'aux confins du comté d'Agde (Poussan) sont eux localisés *in regnum Gociae*. La Septimanie est ignorée, mais désormais, les terres situées à l'ouest du Rhône n'en sont pas moins clairement associées à un royaume, un *regnum* convoité indispensable à la construction de cette *monarchia Tolosana* que le successeur d'Arnuste avait lui-même évoquée.

À la fin du X^e s., le comte Borell de Barcelone entre à son tour sur l'échiquier. À plusieurs reprises il prend le titre de *dux Gothiae*¹⁰². Pour Michel Zimmermann, il s'agit moins de rapatrier la Gothie au sud des Pyrénées que de tenter au contraire d'en réorganiser son espace "à côté des espaces franc, aquitain, normand et bourguignon" de la *Francia* de l'ouest. Mais l'expression ne fit guère fortune et la construction d'une identité nationale catalane délaissa "l'apparat gothique"¹⁰³. De l'autre côté des Pyrénées, dans un contexte plus précoce, une première tentative d'unification et de pacification semble avoir été esquissée au seuil du X^e s. par le prince métropolitain de Narbonne. Mais ce *regnum* de Septimanie affiché dans une tradition de fidélité aux rois sacrés carolingiens demeurait tout aussi ambigu que son doublet gothique. L'ethnique Goth renvoyait à une nation plurielle mal définie, mi-hispanique mi gauloise, qui plus est à un royaume dont la capitale avait été déplacée entre Toulouse, Narbonne et Barcelone. La Septimanie s'identifiait plus volontiers à un territoire et à une capitale provinciale, à cette Gaule méditerranéenne que les Mérovingiens ne cessèrent de convoiter. Que le vieil *agnomen* ait été réapproprié - un siècle après l'intégration de ce territoire dans l'espace franc - par un prince ecclésiastique de la *Metropolis civitatis Narbonensium* pour être associé à un *regnum* que les rois carolingiens avaient eux-mêmes préfiguré n'est peut-être pas si étonnant en définitive. Que la conscience de ce *regnum* se soit maintenue deux générations durant, autour des évêques associés au premier milieu vicomtal de la cité la plus proche de Narbonne, et qu'on en ait conservé le souvenir lorsqu'il s'est agi de confectionner le cartulaire ne l'est peut-être guère plus. Il participait à la construction de l'autonomie vicomtale dans un espace d'interface tout à la fois en marges et au cœur des nouvelles circonscriptions aristocratiques qui se dessinaient. Durant un long Xe s., ce petit "pays" biterrois apparaît en définitive comme un "bord de monde", un espace d'influences convergentes qui nourrissaient et fortifiaient sa propre identité.

¹⁰² Un peu plus tôt, vers 945 le comte Isarn de Palhars affichait déjà les mêmes intentions contradictoires. Il se dit "comte et marquis" établi *in Paliarensis regnis* et agit avec "ses fidèles", dans "sa province" *pro aeternae patriae amore* lorsqu'il donne à son frère Aton, évêque de ce comté, son alleu de Burgal avec ses églises afin qu'un monastère de moniales y soit élevé pour recevoir sa fille (RC.Lagrasse n°57, p.97)

¹⁰³ ZIMMERMANN (M.), "Les Goths...", p.42.

L'espace biterrois, que l'on ne peut dissocier pleinement de l'Agadès, présente tout au long du X^e s. des caractéristiques originales. Le développement précoce d'un réseau de tours rurales érigées à proximité de vieux centres domaniaux en représente l'un des éléments essentiels. L'accueil de plusieurs groupes d'*Hispani* est un autre point marquant de l'histoire de ce territoire maintes fois souligné. Il n'est pas sûr cependant que l'on ait encore suffisamment mesuré la spécificité de ces installations car celles-ci ne s'inscrivaient pas toutes, loin s'en faut, dans l'optique de défrichements ou d'une colonisation des marges du territoire. Les mieux connues se trouvaient au contraire dans la proximité de la cité et se déployaient sur des sols dont on sait aujourd'hui, à l'image d'Aspiran-Ravanès, qu'ils avaient comporté antérieurement de grands centres domaniaux tardo-romains. Dans ces secteurs périurbains mis en valeur et aménagés depuis l'Antiquité, il s'agissait moins de défricher que d'accorder une nouvelle licence de propriété sur d'anciennes terres domaniales qui devaient être remises en exploitation et (re)habitées. Une chose frappe en définitive dans la documentation des IX^e et X^e s., celle de la faiblesse des fisci. Tout paraît avoir été distribué de haute date ou plus fermement tenu par la noblesse locale ! Lorsque le roi offre à l'un de ses fidèles en 888, il puise d'ailleurs curieusement dans ces *villae* aprisionnaires et cinquante ans plus tard, lorsque le comte fait une offrande à l'Église de la cité, c'est sur la périphérie d'un domaine de cette même église qu'il intervient. Les premiers vicomtes eux-mêmes semblent disposer de bien peu - ils n'offrent guère du moins - et lorsque leur assise rurale s'accroît - avec Guilhem dans le dernier tiers du X^e s.- c'est surtout parce qu'ils se sont emparés d'un grand domaine monastique, domaine qu'ils finissent d'ailleurs par restituer, en partie au moins. La grande zone fiscale n'est pas en Biterrois, elle est en Agadès et plus précisément encore sur ses confins orientaux au contact du comté de Substantion et du pays de Maguelone, aux marges littorales de celles qui furent des siècles plus tôt et des siècles durant celles du Biterrois et du Nîmois.

Inversement, les *villae* suburbaines du Biterrois et de quelques zones de l'arrière-pays apparaissent dans la seconde moitié du X^e s. comme de véritables creusets aristocratiques où se croise une grande partie de la noblesse provinciale : vicomtes narbonnais, vicomtes lodévois, évêques de Lodève, de Maguelone, d'Uzès, de Gérone..., grands alleutiers romains, goths et francs, provençaux, toulousains ou "catalans" ! Le Biterrois de ces riches terres alluviales est semble-t-il le cœur d'un gros marché agricole, en forçant le trait, l'un des principaux greniers de cet espace septimanie, qui comparé à la Provence voisine, a été

relativement épargné par les malheurs du temps. Finalement, ce Biterrois du X^e s., dans sa zone suburbaine au moins, ne paraît pas totalement différent de ce qu'il était déjà à la fin de l'Antiquité. Le parallèle n'est pas tant dans l'insolence antique du luxe des sièges domaniaux alors dotés de thermes et de riches salles d'apparat, mais bien dans l'importance économique de ces terres que contrôle assez fermement l'aristocratie provinciale. Ces *villae* biterroises du X^e s. constituent l'un des socles de la rente aristocratique régionale, le terrain concret de cette expérimentation guilhemide qui aboutit à une fusion originale des aristocraties. La défense précoce, tout aussi concrète, de ces *villae* par la construction de tours rurales souligne leur importance économique en même temps qu'elle illustre les capacités d'investissement et d'innovation des élites locales dans la mise au point de nouveaux outils de domination. Ces réseaux locaux affichent leur empreinte, définissant une zone de pouvoir coercitif pour la société paysanne de la plaine alluviale et matérialisant l'identité territoriale d'un pouvoir microrégional qui semble avoir su composer avec des noblesses plus prestigieuses.

La construction territoriale du pouvoir vicomtal en Biterrois et Agadès s'est appuyée en grande partie sur le contrôle de ces tours durant le dernier tiers du X^e s. À partir des années 960, à nouveau par le pivot épiscopal lié aux premiers vicomtes - les Rainard - il s'est alors extériorisé en captant l'héritage matériel et symbolique de l'une des plus prestigieuses abbayes septimaniennes, Saint-Sauveur d'Aniane. Ce sanctuaire était surtout associé par son histoire et son voisinage à celui qui conservait la dépouille du comte Guilhem de Gellone, une dépouille qui allait connaître, à la fin du siècle, des manipulations liturgiques. Une nouvelle stratégie se profilait désormais pour les Biterrois.